



NATIONS UNIES
CÔTE D'IVOIRE



BILAN COMMUN DE PAYS

2020

Version éditable

Table des matières

Introduction.....	3
I. CONTEXTE POLITIQUE ET SOCIOECONOMIQUE.....	5
II. PROGRES DANS LA MISE-ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE EN COTE D'IVOIRE.....	9
Processus d'appropriation des Objectifs de Développement Durable en Côte d'Ivoire.....	9
Etat des progrès de la Côte d'Ivoire vers la réalisation des ODD.....	12
Les engagements internationaux en matière de droits de l'Homme.....	24
III. PERSONNES LAISSÉES POUR COMPTE OU À RISQUE D'ÊTRE LAISSÉES POUR COMPTE.....	26
Les ménages pauvres en milieu rural, notamment des zones les plus pauvres.....	26
Les jeunes (hommes et femmes) vivant dans la précarité.....	27
Les femmes des zones urbaine et rurale vivant dans la précarité.....	27
Les populations vivant dans l'extrême pauvreté dans les zones urbaines.....	28
Les enfants vivant dans l'extrême pauvreté multidimensionnelle.....	29
Les personnes vivant avec le VIH.....	30
Les personnes en situation de handicap.....	30
Les migrants et populations à risque d'apatridie.....	31
IV. ANALYSE MULTIDIMENSIONNELLE DES PROBLEMES INFLUENÇANT LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT.....	33
Faible inclusivité du processus de développement.....	33
Faiblesse du capital humain.....	34
Lente transformation structurelle de l'économie.....	34
Vulnérabilité élevée aux changements climatiques et aux problèmes environnementaux.....	35
Gouvernance encore peu efficace, transparente et participative.....	36
V. PARTENARIATS ET MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ODD ET DES AUTRES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX.....	40
VI. RISQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ODD EN COTE D'IVOIRE.....	44
Risques sécuritaires.....	44
Risques politiques.....	45
Risques naturels.....	45
Risques sanitaires.....	45
Risques économiques.....	46
Conclusion.....	47
SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	48
BIBLIOGRAPHIE Indicative.....	50

INTRODUCTION

Contexte du Bilan Commun de Pays (BCP)

Des missions inachevées des OMD vers l'adoption des ODD comme espoir d'un avenir meilleur

1. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) avaient été formulés en 2000 afin d'articuler l'engagement des pays à mettre tous les moyens en œuvre pour éliminer la pauvreté, favoriser la dignité humaine, l'égalité, la paix, la démocratie et la viabilité environnementale à l'horizon 2015. Le constat fait à l'échéance de ce programme est que les OMD ont contribué à sortir plus d'un milliard de personnes de l'extrême pauvreté, diminuer le nombre de victimes de la faim chronique, le nombre de décès et de maladies évitables, scolariser plus de filles et de garçons que jamais. Toutefois, dans de nombreux cas, les cibles n'ont pas été atteintes parce que les progrès n'étaient pas suffisamment viables ou équitables et dans d'autres cas, les progrès se sont enlisés, voire inversés. Il est apparu notamment que des centaines de millions de personnes vivaient encore dans l'extrême pauvreté, un grand nombre souffraient de malnutrition, de maladies évitables et d'exclusion à cause de leur revenu, de leur sexe, de leur groupe linguistique, de leur religion, d'un handicap ou d'une autre caractéristique.
2. Les populations ont donc voulu un programme pour l'après-2015 qui ravive l'espoir d'un avenir meilleur, tire parti des progrès accomplis dans le cadre des OMD et en tire les enseignements. En réponse à ces attentes, les États membres de l'ONU ont adopté en septembre 2015 un nouveau programme ambitieux, l'Agenda 2030, qui repose sur une approche holistique et équilibrée des 3 dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale). Les dirigeants mondiaux ont, donc à ce titre, défini 17 objectifs de développement durable (ODD) déclinés en 169 cibles pour les 15 années à venir.

La décennie d'action pour le développement pour accélérer la cadence

3. En septembre 2019, les dirigeants mondiaux ont fait le constat que malgré quelques progrès accomplis dans de nombreux domaines, la rapidité et l'ampleur des mesures prises pour atteindre les ODD demeuraient, dans l'ensemble, insuffisantes. Ils ont observé que la trajectoire des pays vers la réalisation de l'Agenda 2030 était entravée par la mobilisation insuffisante des financements¹ ainsi que par les conflits, la crise climatique, la violence fondée sur le genre et les inégalités persistantes et croissantes. Aussi ont-ils appelé à une décennie d'action et annoncé plus de 100 « actions accélérées » ainsi que des engagements volontaires pour intensifier les progrès. Tous les secteurs de la société ont été invités à se mobiliser dans trois domaines : i) une action à l'échelle mondiale, visant à assurer un plus grand leadership, davantage de ressources et des solutions qui auront plus d'impact sur les objectifs de développement durable ; ii) une action locale, qui intègre les transitions nécessaires dans les politiques, budgets, institutions et mécanismes de gouvernance des États, des villes et des autorités locales ; et iii) une action individuelle, menée par les jeunes, la société civile, les médias, le secteur privé, les syndicats et les universités, entre autres, afin de créer un mouvement irréversible faisant avancer ces objectifs.

¹ Il a été établi qu'un déficit de financement annuel persistant de l'ordre de 2500 milliards de dollars faisait obstacle à la mise en œuvre des ODD.

Objectifs du BCP

4. Parce qu'elle requiert un changement de paradigme, la vision transformative du développement de l'Agenda 2030 a guidé la réforme du Système des Nations Unies (SNU) engagée dès le 1er janvier 2019 en vue d'un appui efficient aux pays dans la réalisation des ODD. Parmi les principaux axes et éléments clés de la mise en œuvre de la réforme initiée en 2019 figure la formulation d'un Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (CCDD) remodelé, axé sur la demande, ouvert, intégré, transformationnel et porteur de changement. Les nouvelles directives élaborées par le Groupe de développement durable des Nations Unies (UNSDG) pour la planification stratégique conjointe des Nations Unies soulignent, entre autres, l'obligation de conduire une analyse conjointe de la situation du pays (Bilan Commun de Pays, BCP) aux premières étapes du processus de préparation du cadre de coopération des Nations Unies.
5. C'est dans ce contexte que l'Equipe Pays des Nations Unies en Côte d'Ivoire s'est engagé à produire de manière participative et collective une analyse du contexte de développement du pays hôte qui soit intégratrice, prospective et fondée sur des données probantes, en vue de la préparation du Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (CCDD) 2021-2025. Ce BCP constituera aussi une base stratégique pour l'équipe pays des Nations Unies en Côte d'Ivoire dans le cadre de ses conseils sur les politiques de développement durable. Il vise aussi à fournir une analyse plus approfondie des parties prenantes stratégiques pertinentes pour le Programme de développement durable 2030 dans le pays et à jeter les soubassements d'un partenariat élargi. Le BCP en Côte d'Ivoire ambitionne de fournir une compréhension et une analyse communes des opportunités, défis institutionnels, économiques, politiques, sécuritaires, humanitaires et socio-culturels du pays dans la perspective de la réalisation des objectifs de développement durable. L'analyse envisagée devant aider à définir les conditions d'accélération de la mise en œuvre de l'agenda 2030 qui établit les 17 ODD dans le cadre du programme de développement durable est encadrée par les principes directeurs suivants : 1) Ne Laisser personne de côté ; 2) Droits Humains et autres droits ; 3) Equité, Genre et Autonomisation des Femmes ; 4) Résilience ; 5) Durabilité ; 6) Redevabilité.

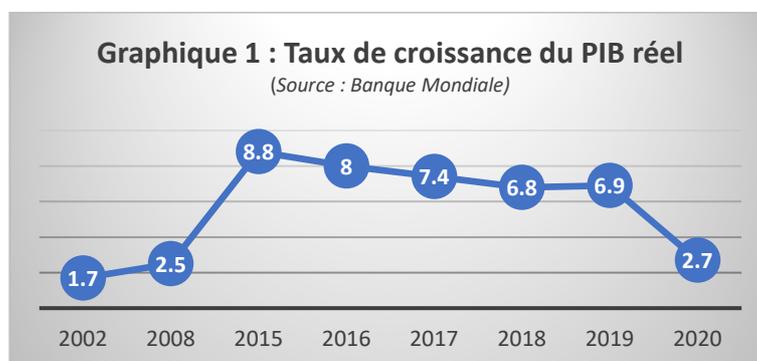
I. CONTEXTE POLITIQUE ET SOCIOECONOMIQUE

Un processus de réconciliation inachevé, un contexte pré-électoral à nouveau tendu

6. La Côte d'Ivoire est sortie d'une longue période de crise ayant affecté le processus de développement, **la paix et la cohésion sociale** dans le pays. Il s'agit notamment du conflit armé de 2002-2007 qui s'est terminé avec l'accord de Ouagadougou de 2007 ayant conduit à l'élection présidentielle de 2010, laquelle s'est muée en crise postélectorale en 2010-2011.
7. Depuis 2011, le Gouvernement ivoirien est engagé dans un processus de consolidation de la paix et de reconstruction économique qui a permis de remettre le pays sur une trajectoire vertueuse. L'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (Onuci) qui était en place depuis 2004, a clôturé sa mission en juin 2017. La situation politique et sécuritaire est restée stable, malgré la recrudescence des tensions politiques à l'approche de l'élection présidentielle d'octobre 2020 du fait des jeux d'alliances et des enjeux de conquête du pouvoir, des poursuites judiciaires engagées contre des candidats potentiels et de la menace terroriste dans la sous-région ouest-africaine.
8. La réconciliation nationale demeure encore un grand défi tant les clivages ont été forts et encore vivaces notamment sur la question foncière, les réminiscences identitaires, les réparations des préjudices subies par les victimes de tout bord. La justice transitionnelle, censée apporter une reconnaissance aux victimes des crises militaro-politique et post-électorale, promouvoir la confiance entre les individus et la confiance de ceux-ci dans les institutions de l'État, amener à la réconciliation et renforcer **l'État de droit**, a donné des résultats limités. En outre, elle n'est pas apparue indépendante en dépit de la séparation des trois pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire pour créer un équilibre et favoriser par la même occasion un contrôle mutuel entre eux comme le prévoit le préambule de la Constitution de 2016.
9. L'inclusivité des processus électoraux semble aussi différemment appréciée. Les élections organisées régulièrement depuis 2011 n'ont pas suscité la participation de tous les partis et coalitions. Les partis et coalitions d'opposition qui n'ont pas participé à toutes ces élections allèguent que les conditions de réconciliation et de transparence du processus électoral ne sont pas encore réunies. Les systèmes électoraux sont jugés peu crédibles par certains acteurs de l'opposition et de la société civile.
10. Les causes à la base de ces crises qui ont meurtri la Côte d'Ivoire, qualifiées de conflictogènes sont encore incrustées dans la société au point d'entacher l'alternance politique, la réconciliation et **la cohésion sociale**. Dix ans après cet épisode douloureux, le pays amorce l'organisation de l'élection présidentielle d'octobre 2020 dans un contexte marqué par des antagonismes politiques très marqués entre les partis politiques avec pour défis pour les autorités la réussite d'une élection transparente, inclusive démocratique et sans violence. La prise en compte des crises antérieures dans l'analyse des conditions permettant la réalisation des objectifs de développement durable est indispensable tant les **vulnérabilités** résiduelles ou encore manifestes peuvent affecter la stabilité et le processus de développement.

De solides performances économiques conjuguées à des résultats mitigés au plan humain et social

11. Avec 25 069 229 millions d'habitants² pour 322 462 km² et un taux de croissance démographique de 2,6%, la Côte d'Ivoire, se distingue depuis la fin de la crise postélectorale de 2010-2011 par la robustesse de sa croissance économique. En effet, sur la période 2012-2019, le PIB réel a augmenté au taux moyen annuel de 8,3%³. Une croissance de 3,6% est attendue en 2020, la moitié de la prévision initiale, dans un contexte de contraction de l'activité économique liée aux mesures de ripostes adoptées pour faire face à la pandémie de la Covid-19.



12. Le taux d'inflation a été ramené à des niveaux compris entre 0,4% et 1,2% de 2013 à 2019, après un maximum de 2,6% réalisé en 2012. Le déficit budgétaire global, incluant les dons, a oscillé durant la période 2015-2019 entre 3% et 4,9% du PIB. L'endettement public est resté entre 45% du PIB en 2012 et 47,3% en 2015, et a évolué entre ce niveau et 50% du PIB en 2019⁴. Ces performances macroéconomiques sont relativement bonnes au regard du respect par le pays des critères de convergence de premier rang de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)⁵.
13. La croissance y est vigoureuse, mais le partage de ses fruits est fortement contrarié par le niveau **des inégalités, du sous-emploi et la faible réduction de la pauvreté**. La concrétisation des progrès économiques sur le plan humain et social semble encore limitée. L'Indice de Développement Humain (IDH) a progressé de 0,454 en 2010 à 0,494 en 2015 et à 0,516 en 2018⁶ mais demeure à un niveau faible. Il en est de même du point de vue de l'Indice de Capital Humain (ICH) de la Banque Mondiale qui se situe à 0,35 en 2018. L'espérance de vie à la naissance était estimée à 57,4 ans et la durée de scolarisation moyenne de 5,2 ans. En 2015, 46,3% de la population vivait sous le seuil de pauvreté national contre 48,9% en 2008 et ce taux pourrait se situer à 37,16% en 2019.

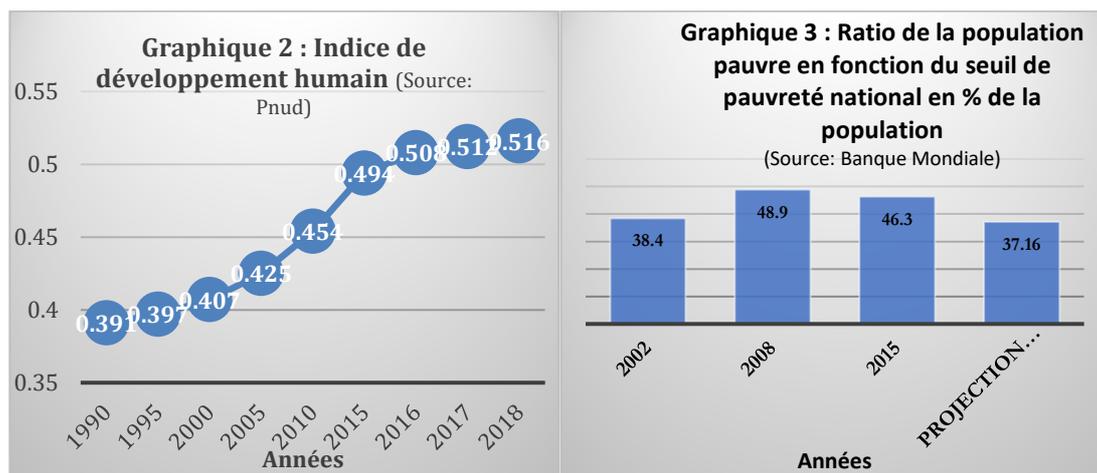
² Selon une projection de la Banque mondiale pour 2018, <https://donnees.banquemondiale.org/pays/cote-d%27ivoire>

³ <https://www.imf.org/en/Countries/CIV>

⁴ <https://www.imf.org/en/Countries/CIV>

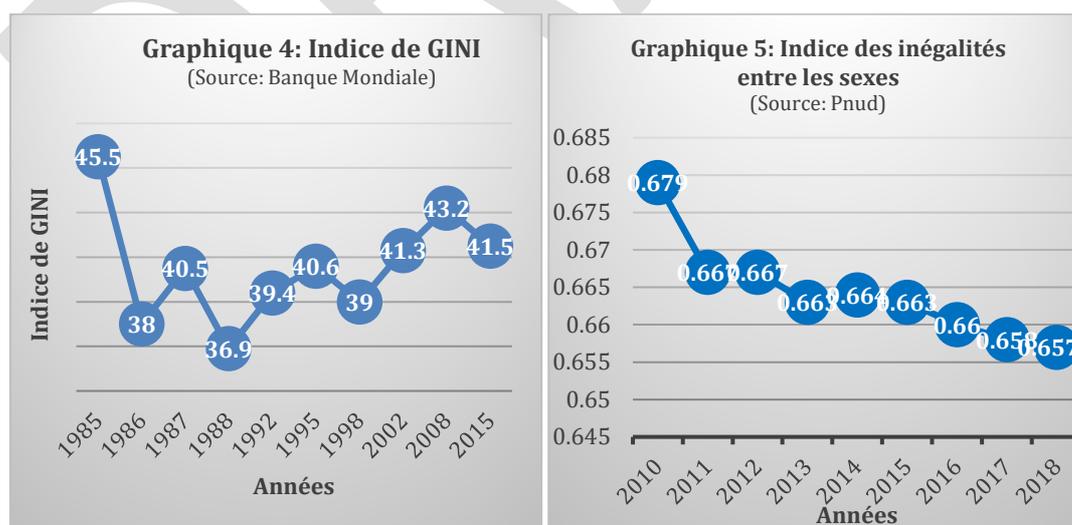
⁵ www.uemoa.int/sites/default/files/bibliotheque/rapport_surveillance_multilaterale_dec2019_cm.pdf

⁶ Cf PNUD, Human Development report, HDR, 2019



14. La baisse de la pauvreté serait ainsi plus forte entre 2015 et 2019, avec une réduction de 9,14 points en quatre ans que durant la période 2008-2015, marquée par 2,3 points de réduction. La pauvreté est plus marquée en zone rurale qu'urbaine, avec des taux de pauvreté respectifs de 56,8% et 35,9% en 2015. L'Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) est estimé en 2018 à 0,236, pour un taux de pauvreté multidimensionnelle de 46,1% et un taux de population en situation de sévérité multidimensionnelle de 24,6%. Les résultats préliminaires des études conduites sur les conditions de vie des ménages après l'avènement de la pandémie de la Covid-19 indiquent que le taux de pauvreté pourrait s'inscrire à la hausse en 2020.

15. Le potentiel de développement humain est réduit par **l'ampleur des inégalités** qui ont baissé lentement jusqu'en 2015, avec un coefficient de GINI qui est passé de 0,5 en 2002 à 0,42 en 2008 puis à 0,415 en 2015. La diminution des inégalités a été plus rapide par la suite puisque le coefficient de GINI a atteint 0,365 en 2019, un niveau exceptionnellement bas. L'indice d'inégalités de genre pour la Côte d'Ivoire était estimé à 0,657 en 2018 contre 0,679 en 2010 (PNUD, HDR, 2018).



16. En ce qui concerne la gouvernance, la Côte d'Ivoire a réalisé des progrès exceptionnels, gagnant 19 places dans le classement des indices de Mo Ibrahim, avec un indice de gouvernance globale

de 54,5 en 2017⁷. Cette performance est réalisée avec des progrès similaires dans les différentes composantes de cet indice de gouvernance⁸. Par ailleurs, le pays est passé du 130^{ème} rang sur 174 pays classés en 2012 au 105^{ème} rang sur 180 pays en 2018 du point de vue de l'Indice de perception de la corruption (IPC).

La pandémie de la COVID-19, une crise sanitaire persistante qui menace les perspectives nationales de réalisation des ODD

17. Le contexte socioéconomique en Côte d'Ivoire est désormais impacté par la pandémie de la maladie infectieuse liée au coronavirus (Covid-19) qui affecte la quasi-totalité des pays et territoires du monde depuis sa survenue à Wuhan en Chine en décembre 2019. La Côte d'Ivoire a enregistré son premier cas d'infection au coronavirus le 11 mars 2020. Cette pandémie continue de s'étendre dans le pays et dans les pays voisins, avec plus de 9 702 cas confirmés positifs et 68 décès au 1^{er} juillet 2020. Les conséquences socioéconomiques de la pandémie à la suite des mesures prises pour la juguler sont manifestes, en termes de quasi-paralysie de l'activité économique, de rupture des approvisionnements, des transports et de pertes d'emplois et de revenus pour une masse de la population plongée dans la précarité⁹. A cet effet, un plan réponse multisectorielle dont certains des financements sont déjà mobilisés a été développé et est opérationnel. Il comprend un plan de riposte ayant pour objectif de limiter la propagation du Coronavirus, détecter l'infection et traiter les malades. Le Gouvernement a également élaboré un Plan de soutien économique, social et humanitaire qui présente, entre autres, les mesures d'ordre général à court et à moyen terme, et celles dites spécifiques en faveur des secteurs affectés par la crise. La pandémie de COVID-19, au-delà de ses effets à court et moyen termes, s'invite donc dans l'analyse du Bilan Commun de Pays de la Côte d'Ivoire, pour montrer le besoin de souligner la place des chocs aléatoires et les capacités de réponse ainsi que de résilience des pays face à ces chocs de type sanitaire, environnemental, sécuritaire, voire financier, dans un monde globalisé. Elle met à nue les faiblesses des **capacités de riposte et de résilience** dont l'impact sur la trajectoire de développement du pays peut être insoupçonné. La prise en compte de tels chocs devient incontournable dans ce BCP pour mettre en évidence les opportunités, les défis institutionnels, économiques, politiques, sécuritaires, humanitaires et socio-culturels qui y sont associés, dans la perspective de la réalisation des ODD.

⁷ <https://mo.ibrahim.foundation/> 2018 Ibrahim of African Governance

⁸ Il s'agit notamment de l'Etat de droits, de la transparence et de la redevabilité ; de la participation et des droits humains ; de la soutenabilité des opportunités économiques ; du développement humain.

⁹ INS, 2020, Mesure de l'impact socioéconomique du COVID-19 sur les conditions de vie des ménages en Côte d'Ivoire.

II. PROGRES DANS LA MISE-ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE EN COTE D'IVOIRE

Processus d'appropriation des Objectifs de Développement Durable en Côte d'Ivoire

18. En adoptant l'Agenda 2030, la Côte d'Ivoire s'est engagée à le mettre en œuvre dans le cadre de ses plans et programmes nationaux. Au moment de la validation officielle du Plan National de Développement (PND) 2016-2020 en septembre 2015, les ODD étaient sur le point d'être adoptés. La prise en compte des ODD, de même que la contextualisation des cibles et indicateurs des ODD s'est donc faite par étape lors des revues successives du PND.
19. Le Gouvernement a réservé une place de choix aux ODD aussi bien dans le cadre du PND 2016-2020 qu'au titre d'autres programmes sectoriels, comme le Programme Social du Gouvernement (PSGouv) 2019-2020 lancé en 2018 afin d'intensifier l'action sociale de l'Etat. A titre illustration:
- En matière de lutte contre la pauvreté (ODD1 et ODD10), le gouvernement a déployé des systèmes de protection sociale à travers les mesures pro-pauvres dont les montants investis ont progressé de 7,9% du PIB en 2012 à 9% du PIB en 2017 ;
 - Des programmes agricoles et nutritionnels ont été mis en place pour promouvoir la production et la sécurité alimentaire d'une part et la nutrition/ la sécurité nutritionnelle des populations d'autre part (ODD2). Il s'agit notamment de la Politique Nationale de Nutrition (2016), du Plan National Multisectoriel de Nutrition PNMN (2016-2020), du Programme National d'Investissement Agricole, (PNIA1 2012-2016 et PNIA2, 2018-2025), et d'un Plan Stratégique pour le Développement de l'Elevage et des Produits Halieutiques (PSDEPA 2014-2020) tous, partie intégrante du PND 2016-2020 ;
 - De nombreux programmes ont été lancés autour du Plan national de développement sanitaire tels que ceux relatifs à la santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile et, la lutte contre le VIH/SIDA, en vue de renforcer l'offre de soins et la demande en soins au niveau national (ODD3). Les infrastructures sanitaires ont été renforcées sur l'ensemble du territoire à travers des constructions et réhabilitations d'établissements de santé périphériques et d'hôpitaux généraux pour améliorer l'accessibilité géographique qui est passé de 67% en 2016 à 69% de la population vivant à moins de 5km d'un centre de santé en 2018. Par ailleurs, Le programme social gouvernemental 2019-2020 consacre directement à la santé trois de ses douze projets phares à savoir : i) Renforcement de la gratuité ciblée des soins ; ii) Renforcement du programme élargi de vaccination ; iii) Couverture maladie universelle (CMU) ;
 - Le gouvernement a adopté dans le domaine de l'éducation une loi capitale, celle de la Scolarisation Obligatoire (PSO) des enfants de 6 ans et leur maintien dans le système éducatif jusqu'à l'âge de 16 ans (ODD4). D'autres mesures importantes concernent la délivrance des extraits d'acte de naissance à des enfants en âge d'aller à l'école, la mise en œuvre du Plan stratégique d'accélération de l'éducation des filles (2015-2018), les cantines scolaires, la construction des infrastructures scolaires et des latrines et milieu scolaire notamment dans les zones rurales et le recrutement des enseignants pour l'amélioration de la scolarisation des

enfants et de leur maintien à l'école. Le programme social gouvernemental 2019-2020 vise à intensifier les efforts déjà fournis dans ces domaines.

- Dans le domaine des droits catégoriels notamment des femmes (ODD5 et ODD10), la Côte d'Ivoire a enregistré d'énormes progrès sur le plan réglementaire et programmatique. C'est le cas notamment en ce qui concerne l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes, la lutte contre les violences faites aux femmes et les discriminations à l'égard des femmes. La Constitution ivoirienne adoptée en novembre 2016 consacre le principe d'égalité entre homme et femme. Les articles 35, 36 et 37 réaffirment la question de la parité. La loi sur le mariage adoptée en 2012 offre aux femmes les mêmes droits que les hommes en ce qui concerne le choix du lieu de résidence de leur famille et l'inclusion des enfants dans leur déclaration fiscale. La Côte d'Ivoire a, en outre, adopté : un Document de Politique Nationale sur l'Égalité des chances, l'Équité et le Genre ; une Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) ; un Plan accéléré de lutte contre les mariages précoces, un Plan d'actions stratégique pour la lutte contre les mariages forcés ; un Plan d'opérationnalisation de la politique nationale sur l'égalité des chances, l'équité et le genre ; une Politique Nationale Genre ; un Plan d'Action pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité ; une Politique Nationale foncière agricole pour l'accès des femmes à la terre et un programme national de lutte contre la pratique de l'excision. Elle a également adopté un nouveau Code Pénal et un nouveau Code de Procédure Pénal en vue de faciliter la poursuite des auteurs de VBG. Il est à noter par ailleurs, la création de l'Observatoire National de l'Équité et du Genre (ONEG) et du Conseil National de la Femme (CNF) ainsi que la mise en place de 62 plates formes multisectorielles de lutte contre les VBG (PFVBG), l'intégration des VBG dans les curricula de formation initiale des magistrats de l'École Nationale de Magistrature (ENM) et l'intégration des VBG dans les curricula de formation continue de la Police Nationale ;
- Pour faire face au déséquilibre structurel dans le secteur de l'eau (ODD6), le gouvernement a mis en place un plan visant à : i) améliorer la gouvernance du secteur ; ii) sécuriser les ressources mobilisables pour l'alimentation en eau potable ; iii) réhabiliter les infrastructures d'hydraulique humaine ; iv) construire les infrastructures d'hydraulique humaine ; v) renforcer les capacités humaines, techniques et financières des acteurs du secteur de l'eau et ; v) promouvoir les innovations technologiques dans le secteur ;
- Pour réaliser son objectif d'atteindre un taux de couverture en électricité de 80 % à fin 2020, le gouvernement a inscrit la problématique de l'accès à l'électricité (ODD 7) comme un des axes majeurs du PSGouv en visant la baisse du tarif social pour les ménages les plus défavorisés, l'électrification rurale plus accrue et le branchement-abonnement des ménages à moindre coût ;
- Pour garantir à tous un travail décent et réduire les inégalités (ODD 8 et ODD10), l'emploi des jeunes et l'autonomisation des femmes ont été pris en compte dans le cadre du PSGouv, avec la programmation d'activités centrées autour de la promotion de l'entrepreneuriat, le développement des compétences, les mises en stages et les travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO) ;
- Dans l'optique de mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente (ODD 9), le volet relatif à l'amélioration des conditions de circulation des personnes et des

biens a été retenu dans le cadre du PSGouv, avec un accent mis sur l'entretien des pistes et routes pour une dynamique économique plus inclusive ;

- Le Programme Social du Gouvernement (PSGouv 2019-2020) qui vise entre autres la construction des logements sociaux devrait contribuer à améliorer la qualité des logements pour les ménages aux revenus modestes. L'ambition du gouvernement serait de porter de 30 % en 2015, le pourcentage de la population vivant dans un logement décent à plus de 50 % (ODD 10 et ODD11). L'objectif initial de construire 60 000 logements sur la période 2012-2015 a en effet été porté à 150 000 sur la période 2016-2020 ;
- En vue de rendre durables les modes de consommation et de production, mieux maîtriser les impacts environnementaux des activités et économiques sociales ainsi que le recyclage des déchets (ODD12), renforcer la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles (ODD13), conserver et exploiter de manière durable le milieu aquatique (ODD14) et préserver et restaurer les écosystèmes terrestres (ODD15), le gouvernement entreprend des actions dans le cadre de la Stratégie Nationale de Développement Durable 2019-2030, la stratégie nationale bas-carbone et la loi de juin 2014 d'orientation sur le développement durable ;
- Enfin, afin de promouvoir l'avènement d'une société pacifique (ODD 16), une nouvelle Constitution¹⁰ a été adoptée le 07 octobre 2016 par l'Assemblée Nationale, approuvée par référendum le 30 octobre 2016 et promulguée le 08 novembre 2016 par le Président de la République. Cette Constitution résulte de la révision de la Constitution 2000, dont ont été retirées plusieurs dispositions pouvant être sources de conflits (articles 35 et 38).

20. Grâce à l'outil *Rapid Integrated Assessment (RIA)*¹¹, il a été possible d'évaluer le degré d'intégration des ODD dans le PND 2016-2020 et d'identifier les écarts en termes de cohérence entre les actions du PND et les cibles des ODD. Le processus d'alignement des ODD au PND semble inachevé à ce stade, car sur les 169 cibles des ODD, 105 ont été considérées pertinentes pour l'exercice d'alignement sur la base desquelles 5 sont entièrement intégrées au PND, 82 cibles, soit 78%, sont partiellement intégrées et 18, soit 17% sont non prises en compte dans le PND. Les lacunes en matière de données ont aussi été identifiées de même que les modalités de production des statistiques nécessaires.

21. Sur l'ensemble des 105 cibles, 40 (soit 38%) ont été considérées prioritaires par le Gouvernement¹². Parmi ces cibles, 17 relèvent des secteurs sociaux ; 11 cibles des secteurs économiques ; 8 cibles de l'environnement ; et 4 cibles de la gouvernance. L'analyse de la force d'impulsion des différents ODD a débouché sur l'identification de 65 accélérateurs dont 11 caractérisés de super accélérateurs rassemblés dans les cinq piliers qui suivent : i) Pilier 1 : Développement social et inclusivité de la croissance ; ii) Pilier 2 : Création de richesses à travers la transformation structurelle de l'économie ; iii) Pilier 3 : Environnement et cadre de vie ; 4) Pilier 4 : Bonne gouvernance (Cf VNR, 2019).

¹⁰ Une nouvelle constitution a été promulguée le 17 mars 2020. La révision s'articule principalement autour de trois grandes réformes qui portent sur le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire.

¹¹ Outil par le groupe de développement des Nations Unies pour aider les pays à évaluer l'alignement de leurs stratégies de développement sur les ODD.

¹² VNR

22. C'est dans le cadre de la mise en œuvre du PND 2016-2020 que le Gouvernement a initié des actions de sensibilisation, de formation, de plaidoyer et d'appropriation autour des ODD, étapes considérées comme essentielles dans le cadre du « Mainstreaming, Accelerating and Policy Support » (MAPS) pour l'amorce de l'alignement des plans et programmes aux ODD et l'engagement des parties prenantes à les implémenter. Ces activités menées essentiellement entre 2016 et 2018, sous forme d'ateliers spécifiques, ont impliqué les départements ministériels, les parlementaires, les institutions de la République, le secteur privé, la société civile, les collectivités territoriales, les chefs traditionnels, les femmes, les jeunes, les universitaires, les médias ainsi que les partenaires techniques et financiers.
23. Le secteur privé a pris l'engagement lors des assises du développement durable de 2016 de promouvoir la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) en l'alignant aux ODD. Des besoins de renforcement des capacités ont aussi été soulignés notamment pour les faitières des collectivités locales, tandis que les membres de la société civile ont tenu à faire observer leur faible connaissance des ODD et des modalités de leur mise en œuvre et suivi. Durant cette phase de consultation et d'appropriation, la production des données statistiques sur les ODD, l'intégration des ODD dans les politiques sectorielles et locales, la mobilisation des ressources de même qu'une coordination améliorée des interventions ont été soulignées comme principaux défis à relever.

Etat des progrès de la Côte d'Ivoire vers la réalisation des ODD

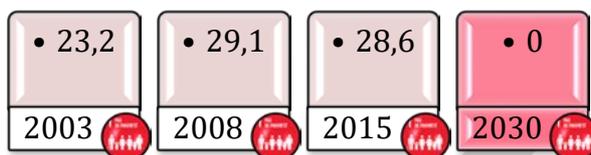
24. L'état des progrès de la Côte d'Ivoire dans la réalisation des ODD se fonde notamment sur l'Examen National Volontaire de la Côte d'Ivoire de 2019 (CI VNR, 2019) centré sur l'autonomisation, l'inclusion et l'égalité. En fonction des **données disponibles**, la mise en œuvre des ODD en Côte d'Ivoire est examinée par rapport à 50 cibles, dont 22 parmi les 40 considérées comme prioritaires dans le VNR et 28 cibles qui sont en lien avec les engagements souscrits par la Côte d'Ivoire en matière de **droits de l'homme** ou jugées pertinentes au regard notamment de l'impact multidimensionnel de la pandémie de la Covid-19.
25. Les données disponibles portant sur 38 cibles permettent de mettre en évidence, objectif par objectif, les progrès enregistrés par la Côte d'Ivoire vers la réalisation des ODD au titre des piliers du développement durable portant sur les Peuples, la Prospérité, la Planète et la Paix. Ces données révèlent toutefois que des efforts restent à fournir dans le cadre de la décennie d'action pour le développement.
26. En **l'absence de données récentes et complètes** ainsi que d'une définition claire de certaines cibles parmi les 50 retenues, les difficultés rencontrées pour assurer un suivi harmonisé et équilibré de la mise en œuvre des ODD ont été mises en exergue dans les graphiques qui suivent, lesquels laissent apparaître une irrégularité dans les périodes d'observations et l'absence d'indicateurs dans le cas de 12 cibles (surlignées en couleur grise dans le texte).

Pilier Peuples



ODD1 : L'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes

Cible 1.1 : Eliminer complètement l'extrême pauvreté d'ici à 2030



Ratio de la population pauvre disposant de moins de \$ 1,90 par jour (%). Source : Banque Mondiale

Cible 1.2 : Réduire d'ici à 2030 de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays



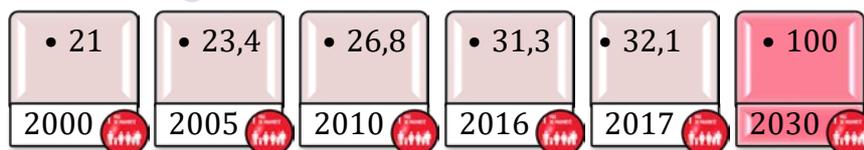
Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté (%). Source : ENV 2015 & projection de la Banque Mondiale

Cible 1.3 : Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient



Part de la population enrôlée à la Couverture Maladie Universelle (%). Source : CNAM¹³

Cible 1.4 : D'ici à 2030, veiller à ce que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles, à des nouvelles technologies et aux services financiers adéquats, y compris la micro finance



Proportion de la population utilisant les services d'assainissement de base (%). Source : UNSDG database

¹³ Caisse Nationale d'Assurance Maladie



ODD 2 : L'élimination de l'insécurité alimentaire, l'amélioration de la nutrition et la promotion de l'agriculture durable

Cible : 2.1 : D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante



Prévalence de la sous-alimentation (%). Source : FAO

Cible : 2.2 : D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées



Prévalence du retard de croissance (%). Source : MIC5 2006 à 2016



ODD 3 : La promotion de la santé et du bien-être

Cible 3.1 : D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes



Ratio de mortalité maternelle. Source : OMS

Cible 3.2 : D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus



Ratio de mortalité néonatale (pour 1000). Source : Groupe inter-institutions des Nations Unies pour l'estimation de la mortalité infantile

Cible 3.3 : D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles



Incidence du VIH. Source : Onusida et OMS



Incidence de la tuberculose. Source : Onusida et OMS



Incidence du paludisme. Source : Onusida et OMS

Cible 3.6 D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route

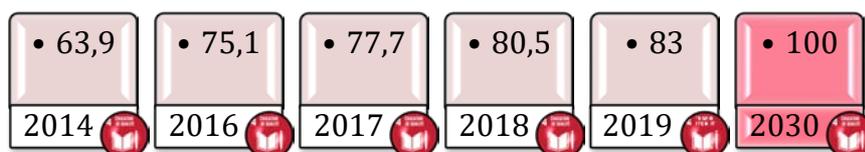


Taux de mortalité due aux accidents de la route (pour 100 000 habitants). Source : UNSDG database



ODD 4 : A tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Cible 4.1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile



Taux d'achèvement au primaire (%). Source : Annuaire statistique de la DSPS, MENETFP et Rapport du DG du Plan aux PTF pour 2019



Taux d'achèvement au premier cycle du secondaire (%). Source : Les annuaires statistiques de la DSPS, MENETFP

Cible 4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire



Taux de participation à l'apprentissage organisé (un an avant l'âge officiel d'entrée au primaire). Source : UNSDG database

Cible 4.6 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter : données manquantes.



ODD 5 L'autonomisation des femmes et des filles

Cible 5.3 : Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine



Prévalence des mutilations génitales féminines (%). Source : UNICEF

Cible 5.5 : Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique

Proportion des sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (% du nombre total de sièges)



Proportion des sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (% du nombre total de sièges). Source : UNSDG database



ODD 6 : L'accès à l'eau potable et à l'assainissement

Cible 6.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable



Population totale ayant accès à une source d'eau améliorée (%). Source : Direction Générale du Plan, 2020. Travaux préparatoires du PND 2020-2025

Cible 6.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable



Proportion de la population disposant d'installations de lavage des mains (%). Source : OMS/UNICEF Joint Monitoring Programme (JMP) for Water

Pilier Prospérité



ODD 7 : Accès de tous à des services énergétiques fiables, modernes, accès aux énergies renouvelables à un coût abordable

Cible : 7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable



Taux de couverture nationale en électricité. Source : MPD, MPEER/DGE

Cible : 7.2 : D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial



Consommation d'énergies renouvelables (% de la consommation totale d'énergie). Source : UNSDG database

Cible 7.3 : D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique



Intensité énergétique : Consommation en énergie primaire en MJ/Dollar¹⁴. Source : UNSDG database



ODD 8 : Croissance soutenue, partagée et durable, plein emploi productif et emploi décent pour tous

Cible 8.1 : Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 pour cent dans les pays les moins avancés



Taux de croissance du PIB réel par tête. Source : Banque Mondiale

Cible 8.6 D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation



Proportion de jeunes qui ne sont ni en éducation, ni en emploi ni en formation. Source: UNSDG database

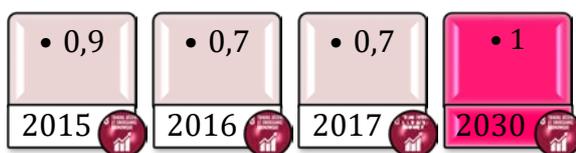
Cible 8.7 : Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé



Proportion d'enfants exerçant des activités économiques et des tâches ménagères, selon le sexe et l'âge (%). Source: UNSDG database

¹⁴ L'intensité énergétique est une indication de la quantité d'énergie utilisée pour produire une unité de production économique. Un ratio inférieur indique que moins d'énergie est utilisée pour produire une unité de production. Cette intensité énergétique, mesurée en mégajoule (MJ) par dollar de PIB.

Cible 8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire



Niveau de respect des droits du travail (liberté d'association et droit de négociation collective) au niveau national, eu égard aux textes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et à la législation nationale, par sexe et statut migratoire. Source : UNSDG database

Cible 8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance



Proportion d'adultes (15 ans et plus) ayant un compte dans une institution financière ou un fournisseur de services de monnaie électronique. Source : UNSDG database



ODD 9 : Le développement d'une infrastructure résiliente et la promotion d'une industrialisation durable

Cible 9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité



Volume de fret maritime transporté par an en millions de tonnes (nombre). Source : Ministère des Transports et Matrice du cadre de résultat PND 2016 -2020

Cible 9.2 : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés



Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB (%). Source : UNSDG database

Cible 9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés.



Proportion d'industries à petite échelle bénéficiaires d'un prêt ou d'une ligne de crédit (%). Source : UNSDG database



ODD 10 : La réduction des inégalités

Cible 10.1 : D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable



Pourcentage des dépenses per capita dans la consommation totale des 40% de la population les plus pauvres (%). Source : INS, ENV

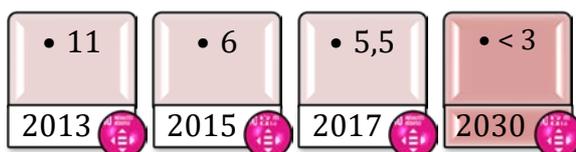
Cible 10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité



Part du travail dans le PIB (%). Source : UNSDG database

Cible 10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en oeuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées : données manquantes

Cible 10.c : D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 pour cent



Coût de transaction moyen pour un transfert d'argent vers un pays donné (%). Source : Banque Mondiale



ODD 11 : La construction des villes et des établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients, durables et portés sur la culture

Cible 11.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis



Pourcentage de la population vivant dans un logement décent (%). Source : MCLAU

Cible 11.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées : données manquantes

Cible 11.5 : D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont d'origine hydrique, et réduire nettement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable : données manquantes

Cible 11.7 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs : données manquantes

Pilier Planète



ODD 12 : Des modes de consommation et de production durables

Cible 12.3 : D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte : données manquantes

Cible 12.5 : D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation : données manquantes



ODD 13 : Lutte contre le changement climatique : données manquantes



ODD 14 : La conservation, l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines

Cible 14.1 : D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments : données manquantes

Cible 14.4 : D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques : données manquantes.

Cible 14.5 : D'ici à 2020, préserver au moins 10 pour cent des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles

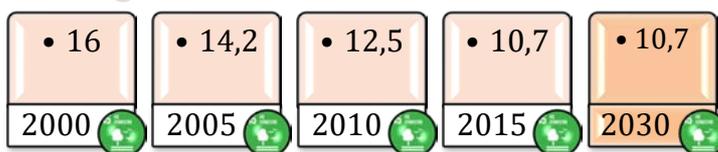


Surface des aires marines protégées, en proportion de la surface totale (%). Source : Données du PNUE et du Centre mondial de surveillance de la conservation telles que compilées par le World Resources Institute, et basées sur les données fournies par les autorités nationales, les lois nationales et les accords internationaux



ODD 15 : La préservation des écosystèmes terrestres et la lutte contre la désertification

Cible 15.2 : D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial



Superficie du couvert forestier en pourcentage de la superficie totale des terres (%). Source : UNSDG database

Cible 15.5 : Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction



Indice de la Liste rouge¹⁵. Source : UNDESA, et calculs de la CEA, Mars 2019

Cible 15.7 : Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande : données manquantes.

Pilier Paix



ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Cible 16.1 : Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés : données manquantes.

Cible 16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants



Victimes détectées de la traite des êtres humains pour le travail forcé, la servitude et l'esclavage (nombre).

Source : UNSDG database

Cible 16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité



Proportion de la population carcérale en instance de jugement (%). Source : Direction de la Planification et des Statistiques/ Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme

¹⁵ L'indice de la liste rouge (ILR) dont la valeur est comprise entre 0 à 1 est un indice qui permet d'évaluer la dynamique de l'état de la biodiversité dans une région. Il permet donc d'apprécier le risque d'extinction d'espèces majeures d'animaux, de récifs coralliens et de cycadées en l'absence de tout effort de conservation. Une tendance à la baisse de l'ILR signifie le rythme d'extinction future des espèces s'accélère. A l'inverse un ILR de 1 traduit un arrêt de la dégradation de l'habitat et l'appauvrissement de la biodiversité.

Cible 16.4 : D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée : données manquantes.

Cible 16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes



Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents (%). Source : UNSDG database

Cible 16.9 : D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances



Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil (%). Source : INS

Les engagements internationaux en matière de droits de l'Homme

27. Au titre de l'acceptation des normes internationales en matière de **droits de l'Homme**¹⁶, la Côte d'Ivoire a ratifié plusieurs instruments internationaux, notamment : la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de **discrimination** raciale ; la Convention relative aux droits de l'enfant ; la Convention sur l'élimination de toutes les formes de **discrimination à l'égard des femmes** ; le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; la Convention relative aux droits des personnes handicapées ; la Convention sur la **protection des enfants** et la coopération en matière d'adoption internationale ; le Protocole facultatif à la Convention relative aux **droits de l'enfant**, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés ; le Protocole facultatif à la Convention relative aux **droits de l'enfant**, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Aussi est-elle partie du Statut de Rome, instituant la Cour Pénale Internationale¹⁷. En ce qui concerne particulièrement les normes internationales de travail, la Côte d'Ivoire a ratifié en 2015 quatre conventions, notamment : la Convention n° 150 sur l'administration du travail ; la Convention n°155 sur la sécurité et la santé des travailleurs ; la Convention n°171 sur le travail de nuit et ; la Convention n°187 sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail.

¹⁶ A/HRC/42/6 (EPU, 2019) para. 140.1 à 140.4, 140.6 à 140.27

¹⁷ EPU

28. Depuis 1960, ce sont au total 41 conventions et deux protocoles que la Côte d'Ivoire a ratifiés, dont 8 Conventions fondamentales, 3 Conventions de gouvernance et 26 Conventions techniques. Il convient toutefois de noter que la Convention N°170, Convention sur les produits chimiques, adoptée en 1990 a été ratifiée le 1er novembre 2019 et entrera en vigueur le 1er novembre 2020¹⁸. En outre, la Côte d'Ivoire a réitéré sa volonté de tenir ses engagements en amorçant un processus de ratification du deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte International relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort, en élaborant un mémorandum en vue de ratifier la Convention Internationale sur la Protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles et en engageant des discussions quant à la ratification du 3ème Protocole à la Convention relative aux Droits de l'Enfant et de la Convention Internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées¹⁹. Il en est de même en ce qui concerne le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux **droits des personnes handicapées**. Quant au Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants, le projet de loi y relatif a été soumis à l'examen et adoption du parlement. La Côte d'Ivoire pourrait envisager la ratification de la Convention no.102 sur les normes minimales de sécurité sociale, qui couvre à la fois les régimes contributifs et programmes non-contributifs.
29. En janvier 2012, la Côte d'Ivoire a accepté une procédure de plainte individuelle établie en vertu de traité des Nations Unies relatifs aux **droits de l'homme** portant sur le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de **discrimination à l'égard des femmes**. À la même date, elle a également accepté une procédure d'enquête sous le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
30. Au titre des rapports aux organes des traités des Nations Unies, la Côte d'Ivoire est en retard sur la présentation de plusieurs rapports. Il s'agit notamment : du rapport initial sur la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels attendu depuis le 30 juin 1994 ; des 15ème, 16ème et 17ème rapports sur la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale attendu depuis le 03 février 2006²⁰ ; du rapport initial sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées attendu depuis le 10 février 2016 et ; du deuxième rapport sur le Pacte international relatif aux droits civils et politiques attendu depuis le 2 avril 2019²¹. Quant au rapport initial sur la mise en œuvre de la Convention contre la torture et autres peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants attendu depuis le 16 Janvier 1997, le processus de finalisation est achevé et le rapport est en cours de transmission au Secrétariat du Comité sous la diligence du Ministère des Affaires Etrangères.
31. Des efforts sont en cours notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Projet n° CIV10-00112330 « Promouvoir l'Etat de droit et les droits humains pour consolider la paix en Côte d'Ivoire » (PEDDH) mis en place depuis 2019 sur financement du Fonds pour la consolidation de la paix (PBF), dans le but de résorber le retard dans la présentation des rapports périodiques en souffrance. Plusieurs traités dont la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale sont en cours de programmation par le Secrétariat d'Etat aux droits de l'Homme.

¹⁸ Myriam

¹⁹ EPU

²⁰ Voir Observations finales (2003) CERD/C/62/CO/1)

²¹ Voir Observations finales (2015) CCPR/C/CIV/CO/1)

III. PERSONNES LAISSÉES POUR COMPTE OU À RISQUE D'ÊTRE LAISSÉES POUR COMPTE

32. Malgré les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des ODD, certaines personnes sont restées en marge du processus de développement durable en Côte d'Ivoire. Pour envisager des mesures ciblées, il importe de mettre en évidence les groupes de personnes laissées pour compte ou susceptibles de l'être. L'analyse pour identifier les personnes laissées de côté ou à risque de l'être a été menée à partir du croisement des facteurs de **vulnérabilité**, notamment la **discrimination**, la géographie, la vulnérabilité aux chocs, le statut socio-économique et la gouvernance. À cet effet, les données des indicateurs des 17 ODD ont été croisées avec celles de l'Index Universel des Droits de l'Homme (IUDH) et de l'Examen Périodique Universel (EPU) du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme (HCDH) et d'autres documents en lien avec les vulnérabilités dans la mise en œuvre des ODD. Cette méthode a permis d'identifier huit groupes de personnes laissées de côté ou à risque de l'être.

Les ménages pauvres en milieu rural, notamment des zones les plus pauvres

33. En milieu rural, les ménages sont affectés par la pauvreté dans une large proportion d'entre eux (56,8% contre 35,9% en milieu urbain)²² et font face ainsi à plusieurs privations (ODD1 à ODD7). L'incidence de la pauvreté multidimensionnelle y est plus élevée qu'en milieu urbain (87,9% contre 53,5%). Les régions les plus pauvres sont le Kabadougou, 71,7%, le Folon (70,1%), le Bafing (69,2%), la Bagoué (68,5%) et le Tchologo (65,6%) qui sont essentiellement agricoles. Les ménages pauvres qui y vivent représentent près de 7 millions de personnes, si l'on estime la population rurale à près de 12,34 millions en 2018²³. Le **manque d'éducation** du chef de ménage constitue un handicap pour la personne elle-même et pour les membres du ménage puisque le niveau d'instruction a une incidence sur la pauvreté²⁴. Les enfants sont confrontés à des privations liées à la santé [(Nord : 72,7%), (Ouest, 72,4%), (Nord-Ouest, 71,8%)] et à la nutrition [(Nord : 36,7%), (Ouest, 31,1%), (Nord-Ouest, 31,58%)]²⁵. Dans ces zones, les proportions de femmes de 15-49 ans ayant subi n'importe quelle forme de **Mutilations Génitales Féminines (MGF)** (ODD 5) sont particulièrement élevées [(Nord : 73,7%), (Ouest, 62,1%), (Nord-Ouest, 75,2%)]²⁶. Sachant que ces pratiques peuvent avoir lieu dans la petite enfance, les femmes de ces ménages courent le risque de subir une quelconque forme de MGF. Ce que corroborent les données du MICS, 2016. En effet, avant l'âge de 15 ans, 26% de filles ont subi une forme quelconque de MGF au Nord, 18,5% au Sud et 10,8% à l'Ouest. Dans ces zones également, les taux bruts de **scolarisation au primaire** sont parmi les plus faibles²⁷. En plus, ces taux sont encore plus faibles lorsqu'il s'agit des filles comme dans le Tchologo (Nord 65,4% pour les filles ; 72,3% pour les garçons) et ; le Bagoué (Nord, 68,1% pour les filles ; 72,3% pour les garçons). En outre, dans ces zones, la **qualité de l'eau** est médiocre et présente un niveau de risque élevé [(Nord : 55,4%), (Ouest, 57,2%), (Nord-Ouest, 71,9%)] alors que ce taux est estimé à 29,8% lorsque le chef de ménage a au moins un niveau secondaire et baisse encore en milieu urbain (25,5%)²⁸. La faible éducation des chefs de ménages expose les familles à la pauvreté qui réduit les **opportunités de soins** ; elle expose plus

²² ENV, 2015

²³ Estimations de la Banque Mondiale

²⁴ Près de 60% des ménages dont le chef ne sait pas lire sont pauvres (contre 36% quand ce dernier sait lire), de 54,8% quand le chef de ménage n'est jamais allé à l'école et de 44% quand il a fait le niveau primaire de l'enseignement général (ou son équivalent) (ENV, 2015).

²⁵ Unicef, Moda

²⁶ MICS, 2016

²⁷ VNR

²⁸ MICS, 2016

facilement les filles de ces ménages à des **Violences Basées sur le Genre** (VBG). Les enfants eux aussi connaissent une faible éducation à cause du manque d'attrait de l'école pour ce type de ménages. Le travail des enfants est fréquent dans ces régions où les structures éducatives peuvent faire défaut. La politique de l'éducation obligatoire des enfants de 6 à 15 ans semble encore d'une application peu coercitive. Les activités agricoles et d'élevage pratiquées dans ces régions peuvent aussi soustraire quelques enfants de l'école. À côté de l'insuffisance des structures éducatives peut s'ajouter celle des structures sanitaires en termes de plateau technique et de personnel. À cela s'ajoute la **faible rémunération des activités** pratiquées qui contraignent à une transmission inter-générationnelle de la pauvreté. Les personnes vivant au Sud-ouest, à l'Ouest et au Nord-ouest constituent un groupe spécifique au sein des pauvres ruraux à cause la pression foncière (ODD 15 et 16) et de nombreux **conflits intra et intercommunautaires**. Dans ces zones, il existe des inégalités dans l'accès aux opportunités économiques comme **l'accès à la terre**. Les femmes dont les droits de propriété sur ces ressources naturelles sont très limités constituent des personnes vulnérables en termes de capacités et d'autonomisation.

Les jeunes (hommes et femmes) vivant dans la précarité

34. Selon l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel ERI-ESI réalisée en 2017, **1 513 884 individus**, soit 34,8% parmi les **jeunes dans la précarité**, ne sont ni en situation d'emploi, ni en formation et sans opportunités socio-économiques viables (ODD 4, 8 et 10), avec une proportion de 44,2% chez les jeunes filles et 25,2% chez les jeunes hommes. Leur vulnérabilité, conjuguée aux pesanteurs culturelles encore vivaces²⁹, peut effriter leurs capacités à disposer, à gérer des biens et des ressources (ODD 5 et 10) et à mener des activités pour être autonomes. Les jeunes filles sont davantage prédisposées à subir des Violences Basées sur le Genre (VBG) (ODD 5 et 10) et peuvent être tentées par des rapports tarifés ou même la prostitution en milieu urbain qui les exposent par exemple au VIH (ODD 3) et à bien d'autres vulnérabilités. Les jeunes hommes de cette catégorie ont de faibles chances d'**accéder à un emploi salarié décent (ODD8) dans le secteur formel**. Leur faible éducation associée au **manque de qualification professionnelle** les en éloigne. Ces jeunes sont souvent contraints pour survivre de s'orienter vers le secteur informel, et particulièrement vers le petit commerce des vivres pour les filles. Des difficultés d'accès peuvent parfois les contraindre à ne pas embrasser les filières professionnelles qu'ils estiment plus lucratives. Le **manque de capital financier** pour l'équipement de base, l'absence d'espace pour exercer l'activité, la méprise des confrères déjà installés peuvent constituer autant de barrières à l'entrée dans certaines filières. Absents aux contractualisations concernant les ressources naturelles (la terre par exemple) et privés ainsi des retombées des transactions financières qui auraient pu leur offrir des opportunités d'auto-insertion socio-économique, ces jeunes sombrent parfois dans des travers sociaux³⁰ et peuvent être amenés à des choix extrêmes. Dans les zones de conflit, ils sont facilement instrumentalisés par des politiciens et enrôlés dans des bandes armées (ODD 16).

Les femmes des zones urbaine et rurale vivant dans la précarité

35. Ce groupe représente **environ 1,5 millions de personnes**, en considérant la population féminine âgée de 20 à 54 ans vivant en situation de **pauvreté** en zone urbaine et rurale. Les **taux d'analphabétisme** sont disproportionnellement élevés chez les femmes, en particulier celles qui

²⁹ PNUD et ONU-Femmes

³⁰ Delage, Unicef cohésion sociale

vivent dans les zones rurales et celles en situation de handicap. Le niveau de la prévalence des violations à l'égard de celles travaillant dans le secteur informel et dans le travail domestique est particulièrement élevé, en particulier en ce qui concerne le **harcèlement sexuel sur le lieu de travail** et les violations du principe de l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale, la garantie du salaire minimum, les congés payés, les congés de maternité et le respect de la durée maximale du travail (pour les travailleurs domestiques). Nombreuses d'entre elles sont victimes de la traite des personnes et de la prostitution. Un tel constat montre que les **violences faites aux femmes** sont des pratiques socialement ancrées sous-tendues par des normes sociales qui contribuent à leur maintien. Les VBG auxquelles elles restent confrontées sont de nature à contribuer à la persistance et à la transmission intergénérationnelle des inégalités de genre et une entrave majeure à l'autonomisation des femmes. Ces femmes ont un accès limité aux services de base, sont sous-représentées parmi les propriétaires fonciers et rencontrent des difficultés pour obtenir des certificats fonciers. Elles subissent l'effet disproportionné du changement climatique en raison des inégalités préexistantes, à l'intérieur des terres et sur le littoral, en raison de la **déforestation et de l'érosion côtière**, respectivement. Selon les données de l'enquête MICS 2016 en Côte d'Ivoire, la proportion de femmes mariées ou en union ou en âge de procréer utilisant (ou dont le conjoint utilise) au moins une méthode moderne de planification familiale est de 14,3% (ODD 3). Ce taux baisse encore en milieu rural (11,2%) et surtout lorsque les femmes sont sans instruction (11,1%). Elles représentent 8,2% de l'effectif à ne pas bénéficier de soins prénataux en milieu rural contre 2,1% en milieu urbain. En outre, elles sont 38,7% à accoucher sans l'assistance d'un personnel qualifié contre 7,8% en milieu urbain. La **forte mortalité maternelle** prévalant en Côte d'Ivoire (614 pour 100 000 naissances : MICS, 2016) traduit le risque que représentent les accouchements souvent pratiqués sans soins prénataux ni assistance de personnel qualifié et donc susceptibles d'engendrer des complications pouvant causer des décès et des fistules obstétricales (ODD 3, 5 10).

Les populations vivant dans l'extrême pauvreté dans les zones urbaines

36. L'urbanisation reste un défi majeur pour la Côte d'Ivoire où la population urbaine s'est multipliée de 5,3 fois en 40 ans (RGPH 2014). Selon les projections de l'INS, le taux d'urbanisation se situerait à 51,6 % en 2017, en cohérence avec une population en perpétuelle croissance (2,6 % de croissance démographique en 2018 selon la Banque Mondiale). Marqué par **l'insuffisance de logements sociaux**, ce processus d'urbanisation s'est accéléré et reste peu contrôlé, surtout à Abidjan où la population est estimée entre 5 et 6 millions, suite à l'installation des déplacés³¹. C'est ainsi que les conditions de vie des ivoiriens dans les villes se sont dégradées avec le temps. En milieu urbain, il existe des zones grises où les populations vivent dans l'extrême pauvreté et sont de ce fait confrontées à plusieurs privations. Ces populations vivent dans des **habitats précaires ou baraques à la périphérie des grandes agglomérations** (ODD11). Elles constituent 8% des pauvres, soit **environ 1 million de personnes**. Selon l'ENV 2015, « les pauvres vivent essentiellement dans les maisons en bande de particulier (21,2% d'entre eux), les cours communes (28,4%), les maisons isolées (20,3%) et la case traditionnelle (16,7%). A Abidjan, ils vivent majoritairement dans les cours communes (57,6%) alors que dans les autres villes, ils vivent surtout dans les cours communes (38,7%) et dans les maisons en bande de particulier (26,8%). Des proportions significatives de pauvres vivent dans des baraques à Abidjan pour 8% d'entre eux et dans des cases traditionnelles pour 8,4% d'entre eux dans les autres villes. Seuls 10% des pauvres et 9,4% à Abidjan vivent aussi dans les villas (les villas, les opérations immobilières, les appartements) (INS, ENV, 2015). Le sol des logements des pauvres est essentiellement revêtu de

³¹ SNDD 2019-2030

ciment (67,5%) ou de terre (28,3%). Dans ces conditions, ces populations sont particulièrement vulnérables aux inondations, tempêtes, glissements de terrain que le pays subit, en lien certes avec l'augmentation des températures et à la perturbation des régimes de précipitations, mais aussi en relation avec le manque de canalisations adéquates et **l'installation d'habitats précaires dans les bas-fonds et au bord de la lagune** (132 quartiers précaires en 2014). Ces personnes vivant dans les quartiers précaires sont confrontées au **manque de services de base** tels que l'eau potable de qualité améliorée, un système d'assainissement adéquat et l'accès à l'énergie. À Abidjan, ils sont 3,9% à utiliser l'eau de surface (marigot, rivière, etc.) pour leurs besoins, contre 5,7% dans les autres villes (ODD6). Aussi, 7,2% parmi ces populations utilisent-elles une torche, une lampe et autres comme mode d'éclairage, contre 27,7% dans les autres villes (ODD7). Elles sont 3,6% à déféquer dans la nature à Abidjan contre 14% dans les autres villes selon l'ENV 2015. L'ambition du gouvernement serait de porter de 30% en 2015, le pourcentage de la population vivant dans un logement décent à plus de 50%. Le programme social 2019-2020 qui vise la construction des logements sociaux devrait contribuer à améliorer la qualité des logements pour les ménages aux revenus modestes. En plus de ces **conditions précaires**, ces personnes sont majoritairement dans le secteur informel lorsqu'elles ont un emploi (ODD8).

Les enfants vivant dans l'extrême pauvreté multidimensionnelle

37. Une autre catégorie de personnes susceptible d'être laissée de côté est constituée des enfants victimes de plusieurs privations (ODD1 à ODD6, ODD11). L'estimation du nombre d'enfants de moins de 15 ans vivant dans des ménages en situation de pauvreté monétaire est **de l'ordre de 400 000**. Les politiques publiques peu inclusives ont entraîné nombreux enfants dans l'extrême pauvreté. Les enfants ont des privations liées à l'**assainissement** (74%), à la **santé** (67,3%) et au **logement** (70,6%). En termes de pauvreté multidimensionnelle, près de 3 enfants sur 4 (74,5%) de moins de 5 ans sont dans une situation de précarité. Sur 7 privations identifiées pour mesurer leur bien-être, ces derniers sont affectés par plus de 2 privations. Cette précarité concerne autant les garçons que les filles. Elle est plus élevée en milieu rural (87,9%) qu'en milieu urbain (53,5%) selon l'UNICEF (2018). L'extrême pauvreté multidimensionnelle affecte d'avantage les enfants vivant au Nord, au Nord-ouest, au Sud-ouest et au Centre-est du pays où ils ont au moins 4 privations. Les filles, les enfants des zones rurales et les enfants vivant dans la pauvreté, entre autres, continuent d'être les victimes de la discrimination en ce qui concerne l'**alphabétisation**, l'**accès à l'éducation** et la **formation professionnelle**. Il est en outre relevé que les filles, les enfants handicapés et les enfants atteints d'albinisme sont l'objet de multiples formes de discrimination. Les enfants atteints d'albinisme (ODD 16 et 17) sont notamment victimes de meurtres rituels, d'enlèvements, d'abandons et de stigmatisation. Les **actes de violence visant des enfants** sont courants et largement tolérés. La violence sexuelle à l'égard des filles et des garçons et la violence fondée sur le genre, en particulier à l'égard des filles, est répandue, notamment dans le milieu scolaire, et seul un petit nombre de cas sont signalés et font l'objet d'enquêtes et de poursuites. Les enfants victimes de violences sexuelles n'ont souvent pas **accès à la justice** en raison de l'indisponibilité des médecins légistes, du coût des certificats médicaux, de la stigmatisation sociale et du recours à des procédures de règlement extrajudiciaire. La protection et l'assistance dont peuvent bénéficier les enfants victimes de violence sont dans ces circonstances limitées. Le nombre de cas de **mutilations génitales féminines** et de **mariages d'enfants** reste élevé. En plus de ces privations, certains parmi eux ne sont pas **enregistrés à la naissance** et font partie des personnes apatrides. Les régions du Centre (17,8%), du Centre-est (18,1%), du Nord-est (15,2%), de l'Ouest (17,1%) du Sud-ouest (15,7%) ont des proportions d'**enfants sans état civil** au-dessus de la moyenne nationale (12,2%). Cette privation est beaucoup plus prononcée en milieu rural où elle est estimée à 15,3% contre 7% en milieu urbain (MICS, 2016). Mais elle est plus présente au Centre-ouest, à l'Ouest et au Sud-ouest selon les données du MICS, 2016 et du MODA

2018. Le **travail des enfants** (ODD 8, 12, 16), y compris sous ses pires formes, concerne un nombre toujours élevé d'enfants, en particulier ceux effectuant des travaux dangereux sur les sites miniers et dans le secteur agricole, les filles employées comme domestiques et les enfants talibé. Ces enfants sont d'autant plus vulnérables que les condamnations des auteurs d'infractions liées au travail des enfants sont limitées. Les **enfants en situation de rue** communément appelés « microbes », dont bon nombre ont été mercenaires dans les conflits passés et commettent des infractions graves, comme des homicides et des vols en tant que membres de gangs d'enfants, vivent souvent dans la pauvreté.

Les personnes vivant avec le VIH

38. En 2020, ce sont encore **428 827 personnes** qui vivent avec le VIH, dont 64,5% de femmes et 7,4% d'enfants de 0 à 14 ans. En 2019, on enregistre 12 187 nouvelles infections à VIH et 12 893 décès liés à l'épidémie. On note par ailleurs une prédominance féminine de l'épidémie observée dès l'adolescence. Il en est de même en ce qui concerne les nouvelles infections où les femmes représentent 59,1% des cas. Aussi, la prévalence du VIH est-elle plus élevée chez les femmes avec 3,32% contre 1,46% chez les hommes (Spectrum 2020). La **transmission mère-enfant** (TME) du VIH qui est de 10,3% s'observe encore à des niveaux beaucoup trop élevés. C'est pourquoi des efforts particuliers doivent être investis dans l'élimination de la TME, la prévention des nouvelles infections à VIH chez les jeunes filles et femmes, ainsi que la **couverture des services en dépistage et prise en charge du VIH** pour réduire les nouvelles infections et les décès liés au VIH. Chez les hommes, le recours aux services de dépistage et de soins liés au VIH est tardif. Leur perception négative du VIH, la persistance de clichés sur le VIH/sida comme maladie mortelle et stigmatisante, le déni du VIH, etc. (cf. Enquête socio-anthropologique sur les déterminants de la faible demande de dépistage du VIH/sida en Côte d'Ivoire, 2018) expliquent que le taux de décès dû au VIH chez les hommes équivaut à celui des femmes, alors qu'ils ne représentent que 35,4% des PVVIH. Selon la revue du PSN, de grandes disparités s'observent dans la distribution géographique de l'épidémie à VIH. Seuls 6 districts sanitaires avaient une prévalence inférieure à 1% (Sassandra, Korhogo 2, Tengrela, Minignan, Buyo et Guitry). 23 districts sanitaires, dont 14 à l'intérieur du pays et 9/12 de la région sanitaire d'Abidjan, ont une prévalence supérieure à la moyenne nationale de 2,39%. A l'intérieur, la prévalence s'élève de 2,44% à Toumodi et jusqu'à 5,69% à Bouaké- Sud. A Abidjan, les écarts vont de 2,45% pour Yopougon-Ouest-Songon à 9,16% pour Treichville-Marcory. En 2016, une étude nationale de l'index de la stigmatisation et discrimination envers les Personnes vivant avec le VIH en Côte d'Ivoire a révélé que le niveau global de stigmatisation et/ou de discrimination vécu par les PVVIH de la part d'autres personnes est de 40,4% (535 personnes/1323 enquêtés) en tenant compte des 19 indicateurs utilisés dans l'étude. La stigmatisation et la discrimination sont deux des causes les plus identifiées qui freinent la prévention et le traitement du VIH. Les individus ont en effet tendance à ne pas adopter de meilleurs comportements en matière de recherche de santé, à éviter les mesures préventives et les tests de dépistage du VIH par peur d'être jugés. De nombreuses personnes vivant avec le VIH (PVVIH) ne bénéficient pas non plus du traitement et du soutien en dépit de la disponibilité des services, par peur de la stigmatisation et de la discrimination. En Côte d'Ivoire, la stigmatisation et la discrimination continuent de créer des obstacles pour lutter contre le VIH.

Les personnes en situation de handicap

39. Les personnes handicapées (ODD 1, 4, 8, 10, 11 et 13), dont le nombre est estimé à **environ 453 500** en référence au Recensement général de la population et de l'habitat de 2014 (RGPH

2014), font également partie du groupe des personnes identifiées comme laissées pour compte ou à risque de l'être. Environ 90% sont des handicapés physiques et 10 des handicapés psychiques, 58 % des hommes, 42% des femmes et environ 70% vivent en milieu rural³². Les personnes handicapées font face aux problèmes d'état-civil et d'**accès difficile au transport, à la formation et à l'emploi**. Les filles et les femmes qui sont handicapées (ODD 4, 5, 8 et 16) pâtissent de leurs difficultés d'accès à la justice, à l'éducation inclusive, à l'emploi et aux services de santé appropriés et à la participation à la vie politique et publique. Le risque encouru de marginalisation et de stigmatisation de ces personnes est tel que des recommandations³³ prenant en compte les préoccupations liées à l'effectivité de leurs droits ont été formulées par l'examen périodique universel à l'endroit de l'Etat de Côte d'Ivoire. Ainsi, le pays devrait continuer d'élargir le cadre réglementaire et veiller à sa mise en œuvre effective en vue d'une pleine intégration sociale des personnes handicapées, notamment en ce qui concerne le droit à un travail décent dans les secteurs public et privé, encourager leur emploi, veiller à ce qu'elles soient intégrées dans le système éducatif ordinaire, tout en leur assurant les services particuliers dont elles pourraient avoir besoin. L'Etat devrait en outre veiller à ce que les femmes, les enfants, les personnes handicapées, les autochtones et les communautés marginalisées puissent participer efficacement à l'élaboration des lois, des politiques et des programmes sur les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe à l'échelon local, national et international, tout comme poursuivre les efforts d'amélioration de l'accès aux soins de santé en veillant à ce que tous les établissements de santé soient accessibles sans réserve aux personnes vulnérables, notamment aux habitants des zones rurales et aux personnes handicapées. Enfin, une attention particulière devra être portée sur le renforcement du **droit à l'éducation des personnes handicapées**, en veillant à leur intégration dans le système scolaire traditionnel, ainsi qu'à leur participation active à la vie de la collectivité, et allouer des ressources suffisantes à cette fin, mais également sur le renforcement de leur droit à l'éducation en veillant à leur intégration dans le système scolaire traditionnel, ainsi qu'à leur participation active à la vie de la collectivité. Enfin, l'Etat devrait renforcer les mesures visant à garantir l'égalité d'accès à une **éducation inclusive et équitable et de qualité**. Le nombre d'élèves vivant avec un handicap s'établissait dans l'éducation primaire à 12 326 en 2018-2019 contre 12 666 en 2017-2018. Dans l'éducation secondaire générale 12 524 élèves vivant avec handicap étaient identifiés pour l'année 2018-2019.

Les migrants et populations à risque d'apatridie

40. Les migrants constituent également un groupe de personnes laissées pour compte ou à risque de l'être. Traditionnellement moins représentée parmi les pays d'origine de migrants irréguliers arrivant en Europe sur les routes de la Méditerranée centrale et occidentale, la Côte d'Ivoire est depuis 2016 l'un des premiers pays d'origine parmi les pays de l'Afrique de l'Ouest. Aujourd'hui, ce pays est considéré selon Frontex (2018) comme le troisième exportateur de migrants « clandestins » en Europe, après la Syrie et le Nigeria. En 2019, elle est passée **premier pays d'origine de migrants irréguliers** Ouest-africains en Italie (plus de 1000 arrivées irrégulières, soit 10% des arrivées enregistrées) et est ainsi le premier pays d'origine après la Tunisie (23% du total des arrivées). De nombreux jeunes ivoiriens sont susceptibles d'être des candidats à l'immigration clandestine les prédisposant ainsi à plusieurs vulnérabilités, et même la mort dans le Sahara ou en mer. Les jeunes filles notamment sont enclines à migrer (25% des migrants irréguliers assistés par OIM) pour pouvoir subvenir aux besoins de la famille monoparentale. Lorsqu'ils sont de retour en Côte d'Ivoire, à raison de 2000 par an assistés par l'OIM et environ

³² <http://apanews.net/fr/news/environ-453-000-personnes-handicapees-denombrees-en-cote-divoire>

³³ (A/HRC/42/6 (EPU, 2019) para. 140.141, 140.146, 140.148, 140.152, 140.154, 140.208, 140.209, 140.210, 140.211, 141.14

5000 par an en retours spontanés et effectués par la France dont 20 % de femmes, ils sont souvent l'**objet de stigmatisation**. A cette catégorie de **migrants de retour**, se rejoutent les victimes de traite, qu'il s'agisse de victimes ivoiriennes à l'étranger de retour en Côte d'Ivoire (environ 1000 par an), qui sont souvent refoulées sans obtenir de garanties ou de protection en Côte d'Ivoire, ou de victimes étrangères en Côte d'Ivoire dont le nombre est difficile à estimer³⁴. Il existe également les migrants en Côte d'Ivoire, localisés surtout en milieu rural, qui sont confrontés aux problèmes d'**accès aux services essentiels**, notamment aux services administratifs et judiciaires, ce qui les expose à un **risque d'apatridie**. Ils sont nombreux à en juger par le nombre de migrants dans les trois forêts de Séguéla, Scio et Haute Dodo qui est de plus de 200 000.

DRAFT

³⁴ La migration est le phénomène démographique le moins fourni en informations statistiques malgré son intensité dans le pays. À ce jour, la seule étude dédiée à la migration à l'échelle nationale reste l'enquête sur les migrations et l'urbanisation effectuée dans le cadre du réseau Ouest-africain de 1993. Par ailleurs, les informations collectées sur la migration sont insuffisamment exploitées et analysées.

IV. ANALYSE MULTIDIMENSIONNELLE DES PROBLEMES INFLUENÇANT LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT

41. La mise en œuvre des objectifs de développement durable a révélé un grand nombre de problèmes qui ont affecté les résultats actuels ou en caractérisent l'état. Ces problèmes par leur importance sont à surmonter pour accélérer l'atteinte des objectifs de développement durable. Cependant, il sera important d'en relever les causes et les leviers d'actions permettant de les surmonter. Parmi les problèmes dont la magnitude a été mise en évidence dans les différentes dimensions et fondations des ODD, cinq d'entre eux émergent dans ce bilan commun de pays, à savoir : i) la faible inclusivité du processus de développement ; ii) le faible capital humain ; iii) la lente transformation structurelle de l'économie ; iv) la vulnérabilité élevée aux changements climatiques et aux problèmes environnementaux ; v) la gouvernance encore peu efficace, transparente et participative. Ces problèmes sont interconnectés de manière systémique, les facteurs ou causes affectant les uns ont nécessairement de l'influence sur les autres.

Faible inclusivité du processus de développement

42. Des évidences du caractère peu inclusif du processus de croissance ressortent de l'analyse des progrès de la mise en œuvre des ODD et de la situation des personnes jusqu'ici laissées pour compte. Il apparaît en effet que la pauvreté monétaire et les **inégalités** sont en léger recul, les progrès en matière de **sécurité alimentaire**, de **nutrition** ainsi que d'**accès à l'électricité, à l'eau potable et aux services de protection sociale** sont insuffisants et les difficultés d'accès à plusieurs services essentiels sont persistantes. Sur le plan sanitaire notamment, la mortalité maternelle est restée importante, tandis que les progrès demeurent insuffisants dans l'**accès à l'éducation, au logement convenable et à l'emploi décent**. Ces difficultés concernent plus particulièrement les femmes dont les droits sont bafoués et qui subissent de nombreuses violences et discriminations depuis l'enfance. La parité entre les sexes dans l'éducation n'est par exemple pas encore réalisée, y compris dans l'instruction primaire. Les jeunes également n'ont pas toujours le choix des apprentissages à faire et éprouvent des difficultés d'insertion sur le marché du travail. Des **disparités géographiques** subsistent dans le pays, en particulier dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et du revenu. La pauvreté semble ainsi plus répandue et les indicateurs sociaux moins favorables dans le nord, le centre-ouest et l'ouest que dans les régions du sud et du sud-ouest, où l'activité économique est plus dynamique. Par ailleurs, il y a un contraste entre les zones urbaines où le taux de pauvreté est évalué à 35,9% et le milieu rural où il s'établit au niveau élevé de 56,8%. Parmi les facteurs expliquant cette situation figurent : la **prédominance de l'emploi informel** et les faibles rémunérations qui en résultent ; la **faible éducation des femmes** et les limites sociétales de leur rôle ; la **pression exercée par la dynamique démographique sur la demande sociale** ; et les **limites des politiques sociales**.

43. Ainsi, le **secteur informel** qui emploie encore plus de 90% de la population active est caractérisé par des productivités faibles qui induisent des rémunérations ne dépassant pas souvent le SMIG. Les couches de la population dont les rémunérations sont minimales éprouvent des difficultés à satisfaire leurs besoins essentiels. Les femmes sont celles qui bénéficient le moins possible des retombées de la croissance et des politiques déployées du fait de leur faible éducation, notamment dans les zones rurales où elles sont aussi les plus pauvres. En cohérence avec **une population en perpétuelle croissance**, la population urbaine s'est multipliée de 5,3 fois en 40 ans (RGPH 2014) et le taux d'urbanisation de la Côte d'Ivoire s'est situé à 51,6 % en 2017. A cause de son caractère

non planifié, cette **urbanisation galopante** est caractérisée par le développement d'habitats manquant des services les plus essentiels. Les modèles pensés pour les bénéficiaires, sans implication effective de ceux-ci au moment de leur conception, ne peuvent amener à des résultats tangibles. Le **manque de coordination entre les ministères** et l'absence de cadre global de suivi et d'évaluation pour ce type d'intervention sont notamment en cause.

Faiblesse du capital humain

44. En Côte d'Ivoire, la croissance affiche un niveau remarquable depuis plusieurs années, mais parce qu'elle est davantage impulsée par l'accumulation des facteurs que la productivité globale, elle risque de ne pas être suffisamment soutenue pour induire les changements espérés sur les conditions de vie des populations à l'horizon 2030. Pour que le processus de développement soit suffisamment inclusif, il est notamment préconisé une croissance forte de l'activité économique sur une période soutenue. La poursuite des gains en termes de revenus individuels, dans un contexte de ralentissement récent de l'activité qui laisse présager un essoufflement du processus, passe nécessairement par l'**accroissement de la productivité du travail dans tous les secteurs**. Augmenter la productivité du travail grâce à l'**investissement en capital humain** est une des voies indiquées pour un maintien de la croissance économique au taux minimum de 7 % sur la période 2021-2025, comme souhaité par le gouvernement, voire influencer la croissance à long terme. Or, en Côte d'Ivoire, la faiblesse du capital humain transparaît à travers la faible espérance de vie à la naissance, la grande masse de la **population active n'ayant aucun niveau d'instruction**, ou juste un niveau d'éducation secondaire et la concentration de la main d'œuvre dans des secteurs de faible productivité comme l'agriculture extensive. L'indice de capital humain qui stylise les faits relatifs au capital humain révèle à quel point celui-ci est faible pour ce pays. Etabli à 0,35 (pour 145^{ème} position pour 157 pays classés)³⁵, il implique qu'un enfant né en Côte d'Ivoire en 2018 sera productif à 35% de ce qu'il aurait pu être s'il avait grandi pleinement instruit et en bonne santé. Trois séries de causes peuvent être soulignées pour expliquer cette situation : **i) la faible qualité de la gouvernance des programmes liés au capital humain, ii) le degré d'implication des acteurs privés ; iii) les facteurs extérieurs à l'école et de la santé.**
45. **L'efficacité limitée des interventions publiques** qui renvoie aussi à la **gouvernance des secteurs de la santé et de l'éducation** et au processus budgétaire et de reddition des comptes est soulignée pour en effet expliquer cet état des choses. Les objectifs des acteurs privés dans les secteurs de la santé et de l'éducation qui comptent pour une part importante dans l'offre des soins de santé et des services de l'éducation peuvent ne pas être conciliés avec les objectifs stratégiques du gouvernement visant le développement du capital humain et l'amélioration de sa productivité. **Le travail des enfants**, la précarité dans laquelle vivent certains d'entre eux, le manque d'actes de naissance et **l'analphabétisme des parents** sont aussi autant de facteurs indirects qui peuvent expliquer les manquements constatés.

Lente transformation structurelle de l'économie

46. La transformation structurelle de l'économie, induisant le transfert des moyens et ressources vers les secteurs les plus productifs, est nécessaire pour parvenir à une croissance durable et inclusive. Elle peut conduire à la **création d'emplois et de valeur ajoutée** qui augmenteront le revenu de la population et favoriseront l'avènement d'une nouvelle classe moyenne. Le constat est que le

³⁵ Banque Mondiale, 2018 Projet sur le capital humain

processus est lent en Côte d'Ivoire. **La structure de l'économie ivoirienne ne s'est modifiée que légèrement**, avec de faibles mutations dans les secteurs et les branches à fort potentiel de valeur ajoutée. Entre 2015 et 2018, la part du secteur primaire s'est réduite de 22,7% à 19,8%, celle du secteur secondaire s'est maintenue autour de 25%, tandis que la contribution des services qui demeure la plus importante a progressé de 31,6 % à 32,6 %. A ce titre, **le secteur du numérique**, en particulier à travers **le commerce électronique qui est en plein essor**, est appelé à jouer un rôle important, eu égard à son potentiel en termes de contribution à la dynamisation des secteurs porteurs de croissance et de création d'emplois. Le secteur secondaire montre des signes de diversification et a été avec le secteur tertiaire le principal moteur de la croissance économique entre 2012 et 2019, quoique la contribution du secteur primaire soit restée importante. La croissance moyenne enregistrée dans le secteur industriel a été d'environ 10% sur la période 2012-2017 et est estimée à 8,5 % en 2018. La carte industrielle s'est légèrement modifiée, mais sans connaître de bouleversements profonds. Les sous-secteurs qui enregistrent une forte croissance sont l'industrie agroalimentaire, la fabrication de meubles, la fabrication de matériaux de construction, la fabrication de machines et la construction d'automobiles. Le PND 2016-2020 fait état de la **faible transformation des principaux produits** d'exportation telle l'anacarde (moins de 5%), le cacao (30%); le café (moins de 50%) ; coton (fibre) ; l'hévéa (moins de 5%). Les objectifs étaient de passer à 60% de transformation en 2023 pour le cacao et l'anacarde.

47. L'agriculture ivoirienne reste en grande partie caractérisée par de faibles niveaux de productivité et la **faiblesse des chaînes de valeur**. La valeur ajoutée moyenne par travailleur en Côte d'Ivoire est modeste et les producteurs directs ne peuvent donc en attendre que des faibles rémunérations qui les empêchent d'épargner et d'investir dans **les innovations** pour faire progresser leurs activités agricoles et les diversifier. Cette situation ne permet pas d'augurer des perspectives de transformation structurelle profonde qui permettrait à moyen terme de consolider les acquis déjà obtenus par la Côte d'Ivoire dans sa trajectoire vers les ODD. Au titre des principales contraintes à l'accélération de la transformation structurelle de l'économie : i) les incertitudes de **l'environnement des affaires**, avec une attractivité du pays toujours sensible au climat sociopolitique et aux conditions sécuritaires ainsi que des **infrastructures de soutien** à la croissance à renforcer ; ii) les **faibles capacités d'innovation et de développement technologique** ; iii) **l'inefficacité des stratégies d'industrialisation et de transformation** plus poussée des produits de base.

Vulnérabilité élevée aux changements climatiques et aux problèmes environnementaux

48. La Côte d'Ivoire est confrontée à une **dégradation préoccupante de son environnement**. Classée 147ème sur 178 pays selon l'indice de **vulnérabilité au changement climatique** de la Banque Mondiale, le pays apparaît comme parmi les plus vulnérables au monde. Cette situation se caractérise par le réchauffement des températures, le changement du régime des pluies, les changements bioclimatiques affectant l'océan Atlantique, **l'assèchement des terres cultivables**, la dégradation des forêts au rythme d'environ 200 000 ha par an et une vitesse d'érosion côtière de 1 à 3 mètres par an. Tout ceci a des conséquences non négligeables sur les supports de la prospérité économique et de la **cohésion sociale**³⁶. Au plan socio-économique, la production hydro-électrique, la production agricole, notamment la culture du cacao, la pêche et toutes les autres activités qui se développent sur la région côtière ont commencé à être impactées et/ou sont menacées, alors qu'elles font vivre des millions de personnes. La dépendance continue de l'agriculture aux conditions climatiques constitue un risque en termes de **sécurité alimentaire**,

³⁶ Cf. SNDD 2019-2030

mais aussi pour les revenus que les populations et le Gouvernement tirent des cultures d'exportation. Au niveau du cadre de vie, plusieurs villages côtiers sont menacés de disparition sous les eaux des océans, tandis qu'en zone urbaine de nombreux ménages, sont régulièrement **victimes d'inondations** sources de dégâts matériels et sociaux. Les enjeux sont tels que dans le document de Stratégie Nationale de Développement Durable il est indiqué que les tendances observées risquent d'entraîner le pays dans un désastre plus grave à l'avenir, sans mesures strictes pour les inverser. Au-delà du facteur géographique, les activités anthropiques³⁷ ainsi que les **insuffisances en matière de gestion durable de l'environnement** et des ressources naturelles sont les principaux déterminants des **problèmes environnementaux** et de la **forte vulnérabilité** de la Côte d'Ivoire au changement climatique.

49. Le modèle économique en cours en Côte d'Ivoire est basé sur une **forte utilisation des ressources naturelles**, notamment les terres pour l'agriculture et l'élevage, les énergies fossiles pour l'industrie, les transports et l'essentiel des services. De nombreuses forêts et zones protégées ont été sujettes à une **exploitation souvent illégale** dans le cadre d'activités liés à la chasse et l'exploitation minière, notamment l'orpaillage. Les côtes ont été impactées par la **construction de structures artificielles sur le rivage**, la construction de barrages sur les rivières, d'**extraction de sable sur les plages**. Les cours d'eau ont pour leur part été victimes de l'**utilisation des pesticides dans les grandes plantations et du rejet des grandes industries**. Du fait de l'urbanisation incontrôlée, certains milieux aquatiques ont été pollués et des populations ont été exposés à des risques sanitaires. Les efforts déployés à travers ces réformes ambitieuses sont malheureusement sapés par l'**inexistence d'une loi d'orientation en matière de développement durable**. Les conditions d'une transition vers une agriculture durable ne semblent par ailleurs pas encore mises en place. La stratégie bas carbone ne semble pas encore donner les résultats escomptés. Les possibilités offertes par l'**utilisation de la biomasse** à travers la valorisation des déchets de culture de cacao et de coton ne sont pas encore suffisamment exploitées. Il en est de même pour les déchets urbains. Le solaire n'est encore exploité qu'à des fins domestiques. La gestion forestière basée entre autres sur les réserves forestières peine à s'imposer surtout avec les violations aggravées durant les situations de crise. Enfin les **mesures d'adaptation** bien que faisant l'objet de plan ne sont pas encore opérationnelles.

Gouvernance encore peu efficace, transparente et participative

La Côte d'Ivoire a enregistré des avancées significatives avec de nombreuses réformes institutionnelles et des efforts de **renforcement de capacités** et des méthodes de travail de l'administration publique. Cependant, elle doit encore relever des défis structurels importants y compris une **gouvernance plus inclusive et participative** ; la **promotion d'institutions efficaces et redevables** ; le **renforcement de l'Etat de droit et des droits humains** ainsi que la **gestion effective des causes profondes de conflits** précédents pour ainsi prévenir d'éventuelles crises à venir. Ces défis structurels se dressent avec plus d'acuité lorsqu'ils sont associés à des facteurs aggravants telle la crise du COVID-19, marquée par des mesures de restriction inédites qui exacerbent des inégalités sociales existantes. En outre, la situation sécuritaire au Sahel avec le **risque d'expansion de la menace terroriste** vers les pays côtiers, constitue un défi, qui mis ensemble avec les problématiques socio-économiques existantes peuvent considérablement ralentir, voir freiner les efforts d'une consolidation durable de la paix en Côte d'Ivoire.

³⁷ Fait par un être humain ; dû à l'existence et à la présence d'humains.

50. En ce qui concerne l'état de droit et les droits humains, les efforts du Gouvernement sont compromis par une **forte perception de politisation du système judiciaire** qui impacte la qualité des décisions judiciaires et réduit le degré de **confiance entre le citoyen et les institutions du pays**. Par ailleurs, des déficits plus techniques demeurent, caractérisés par des systèmes d'information sectoriels, des **difficultés (financières ou logistiques) d'accès à la justice**, le manque de coordination entre les différents acteurs intervenant dans le domaine des droits de l'homme et l'absence d'un système normalisé d'identification précoce des problématiques et d'orientation des victimes. L'approche basée sur les droits humains est insuffisamment intégrée dans les processus d'élaboration des politiques et de planification. A cela, s'ajoute **l'insuffisance des capacités financières, techniques et opérationnelles mis à la disposition des acteurs de la promotion des droits de l'homme** que ce soit des défenseurs des droits humains, des organisations de la société civile ou encore le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH).
51. S'agissant de la gestion des causes profondes des crises précédentes et donc la prévention des conflits, les efforts entamés méritent être poursuivis. Les crises successives qu'a connues le pays ont fortement contribué à **l'effritement du tissu social**. **L'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de réconciliation et de cohésion sociale ont permis d'enregistrer des avancées notables, notamment en matière de renforcement du dialogue entre les communautés**. Le processus de réconciliation nationale reste cependant inachevé. Certaines causes profondes des crises qui ont secoué le pays, comme **la gestion du foncier rural, la gestion des migrations, une exploitation équitable des ressources naturelles** etc., sont encore persistantes. Le processus de justice transitionnelle lancé depuis 2011, a été conçu de manière précipitée avec la création de la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR), de la Commission Nationale d'Enquête (CNE) et de la Cellule Spéciale d'Enquête (CSE) moins de trois mois après les derniers affrontements. En l'absence d'une véritable réflexion globale, chaque mécanisme a été créé de manière indépendante sans prendre en compte les bonnes pratiques internationales. L'évolution du contexte socio-politique marqué par des tensions politiques et la résurgence des **conflits intercommunautaires** révèle que les causes profondes des précédentes crises ou encore les frustrations liées à la gestion de ces crises demeurent ancrées. Outre les tensions intercommunautaires, **l'incivisme ou les discours de haine**, à travers les réseaux sociaux entre autres, sont autant de signes caractéristiques d'un mal-être social lié à un déficit de réconciliation nationale. La crise du COVID-19 avec son impact socio-économique, a aggravé **les vulnérabilités socio-économiques**, la plupart des ménages étant impactés par au moins une des mesures du gouvernement (80,7%).
52. Par ailleurs, la situation sécuritaire liée à l'expansion de la **menace terroriste** de la région du Sahel vers les pays côtiers dont la Côte d'Ivoire, soulève la question de la gouvernance sécuritaire et de la présence effective de l'Etat particulièrement le long des frontières avec le Mali et le Burkina Faso. En effet, les régions les plus pauvres comme celles du Nord, où **la présence de l'Etat et des services sociaux essentiels est limitée**, constituent un terrain fertile pour les activités de groupes non étatiques, notamment de cellules terroristes infiltrées au sein des communautés.
53. En matière de promotion des Institutions efficaces et redevables, en dépit des efforts consentis, les **réformes des institutions et de la fonction publique** peinent à aboutir. La **capacité de l'administration publique** en matière de planification stratégique et d'accompagnement efficace du développement reste faible. La fonction de **suivi et d'évaluation des politiques** reste difficile du fait de l'absence de culture de l'évaluation, une non-systématisation des indicateurs de performance et des supports de suivi, et des systèmes d'information quasi-inopérant. Cette faiblesse est non seulement accentuée par la qualité de **communication sur le développement**,

mais également par la **collecte, le traitement et la disponibilité de données statistiques fiables, désagrégées et genrées en temps voulu**. L'exercice des fonctions de coordination de l'activité inter et intra-ministérielle souffre de l'instabilité du cadre organique de l'Etat (modifications récurrentes des libellés et attributions des départements ministériels), de l'absence d'une mémoire institutionnelle au sein de l'administration associée à l'inexistence d'une fonction permanente au sein de la quasi-totalité des ministères, à l'exception du Ministère des Affaires Etrangères. Par ailleurs, l'**effectivité et l'efficacité des mécanismes et systèmes de contrôle** demeurent des défis importants, notamment au niveau des institutions en vue du renforcement de la lutte contre la corruption. Une réflexion profonde sur l'organisation, le fonctionnement et les attributions de chaque entité clé du dispositif national de prévention et de lutte contre la corruption, et sur le mécanisme de coordination, s'impose pour assurer son efficacité à accomplir ses missions. Les **capacités des institutions de gouvernance ainsi que celles des organisations de la société civile** demeurent insuffisantes pour leur permettre d'exercer pleinement leur fonction de contrôle de l'action publique. La transparence et la redevabilité dans la gestion des affaires publiques, ainsi que la participation citoyenne avec l'**implication des femmes et des jeunes** sont insuffisamment promues au niveau central et local.

54. Pour ce qui est du **renforcement d'une gouvernance** et des processus plus inclusifs, le processus démocratique reste fragilisé par une perception de cycles de gestion du pouvoir, généralement caractérisé par des politiques d'exclusion. Cette situation se manifeste plus visiblement en année électorale lorsque les organes de gestion des élections sont souvent établis sans consensus. La tenue d'élections inclusives, transparentes et apaisées répondant au standard démocratique, reste un défi. En outre, les **femmes** sont confrontées à des problèmes de capacités qui rendent difficile leur **engagement politique** et leur participation aux processus électoraux reste limitée. Il en est de même de la **participation des jeunes au processus électoral**, souvent liée au **déficit de formation civique** et à l'accès limité aux cadres de dialogue et de prise de décision. **L'inclusion des jeunes**, de plus en plus instrumentalisés, dans les processus politiques, si elle n'est pas suffisamment adressée, pourrait également être un obstacle à la stabilité et à la consolidation de la paix.
55. Sur la question de la gouvernance locale, l'organisation administrative souffre d'une décentralisation qui peine à se mettre en place. Les difficultés majeures qui minent le processus de décentralisation administrative en Côte d'Ivoire sont notamment : **l'inadéquation entre le profil et le poste des agents en région**; la non application effective de la Loi n° 2003-208 du 7 Juillet 2003 portant transfert de compétences aux collectivités territoriales ; **l'insuffisance des ressources financières consacrées au fonctionnement des collectivités** au regard de recommandations de l'UEMOA (l'UEMOA recommande de consacrer 10% du budget aux collectivités); l'insuffisance de ressources logistiques et humaines au niveau de la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement local limitant sa mission d'assistance conseil aux structures décentralisées. Le rétablissement de la confiance des populations envers les administrations décentralisées et déconcentrées est devenu primordial. Bien que l'accessibilité des populations (femmes, hommes et jeunes) aux services publics se soit accrue, elle reste limitée pour les personnes les plus défavorisées. **Le transfert des compétences et des ressources aux collectivités locales**, de même que la gouvernance locale, méritent d'être effectifs et renforcés pour accroître l'offre de services aux populations à la base. Il en est de même de la **lenteur des procédures** et les **suspensions de corruption** qui pénalisent notamment les couches de la population les plus défavorisées. La participation des citoyens et citoyennes, y compris les femmes, les jeunes et les personnes les plus vulnérables, notamment les personnes handicapées, aux processus de concertation et de décisions doit aussi être améliorée. La décentralisation devra favoriser une gouvernance inclusive du territoire, confortant la légitimité des collectivités territoriales et prenant mieux en compte les

aspirations des populations dans les processus de planification du développement local ainsi que dans la gestion des affaires publiques. Le niveau de ressources affectées aux collectivités ainsi que l'optimisation des dépenses desdites collectivités avec une plus grande responsabilisation dans la prestation de services constituent aussi des défis.

DRAFT

V. PARTENARIATS ET MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ODD ET DES AUTRES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

56. L'objectif de développement durable 17 engage à « Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser ». Le développement durable nécessite un **engagement fort couplé à des partenariats** entre les gouvernements, le secteur privé, la société civile ainsi que les partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux. En effet, si les objectifs de développement durable ne doivent laisser personne de côté, leur mise en œuvre doit être aussi affaire de tous. A la participation de toutes les parties prenantes doit être ajouté l'apport de chacune d'entre elle dans les volets suivants: les ressources financières, humaines, technologiques et le savoir-faire. Ce sont aussi les leçons des expériences réussies et non réussies pour limiter les coûts et les délais de l'apprentissage qui sont à prendre en considération. Tenant compte des résolutions du sommet d'Addis-Abeba pour le **financement du développement durable** et l'Aspiration 7 de l'agenda 2063 de l'Union africaine pour faire de l'Afrique un partenaire solide et influant sur la scène mondiale³⁸, une place de choix est à accorder au financement domestique dans la mise des ODD pour les pays africains. Le cadre de partenariat et de mobilisation de **financement pour la mise en œuvre des ODD**, dont l'examen dans le cas de la Côte d'Ivoire va en ressortir les spécificités, devrait prendre en considération la mobilisation des ressources domestiques et le partenariat public-privé (PPP) ainsi que le recours à la coopération au développement, à l'endettement et aux transferts des migrants.
57. La Côte d'Ivoire agit sur chacun de ces volets de partenariat et de financement avec des résultats parfois exceptionnels, notamment en matière de mobilisation des ressources extérieures et de partenariat public privé. Sur d'autres volets, comme la mobilisation des ressources domestiques, les résultats semblent encore mitigés.
58. **Les efforts de mobilisation des ressources domestiques de la Côte d'Ivoire sont restés peu significatifs** par rapport aux critères de performance de l'UEMOA qui établissent à 20% le seuil du taux de pression fiscale. La pression fiscale est restée faible à 12,2% du PIB en 2019. En 2017, pour un taux d'épargne de 23,5% du PIB, l'épargne venant du secteur privé était de 21,9% contre 1,9% de celle provenant du gouvernement en pourcentage du PIB. Des niches de recettes existent probablement dans le cadre des dépenses fiscales liées au PPP. Pour les produits d'exportation comme le cacao, tout accroissement de taxes conduirait à la baisse des revenus des producteurs directs, alors que les inciter serait une option pour que ceux-ci dégagent quelques marges pour sortir de la pauvreté et entreprendre quelques **innovations**. La Côte d'Ivoire ne pourrait réellement accélérer la mise en œuvre des ODD sans disposer de levier de financement domestique consistant.
59. La Côte d'Ivoire travaille énormément avec le secteur privé dans le cadre des partenariats publics privés (PPP), notamment pour la réalisation de nombreux **travaux d'infrastructures** comme pour le troisième pont d'Abidjan. L'expérience de la Côte d'Ivoire en matière de PPP est longue et date des premières expériences d'indépendance. Plus récemment, un cadre juridique et institutionnel, logé à la Présidence de la République, a été mis en place en 2012 pour la réalisation des PPP. Sa gestion est assurée par un comité de pilotage. Différentes opportunités ont permis au Gouvernement de présenter les projets devant faire l'objet de PPP comme notamment lors du

³⁸ L'objectif correspondant de l'aspiration 7 de l'Agenda 2063 de l'Union africaine est le 19 : « L'Afrique en tant que partenaire majeur dans les affaires mondiales et la coexistence pacifique »

Groupe Consultatif de mai 2016 pour le financement du PND 2016-2020 qui avait permis à la Côte d'Ivoire de présenter 70 projets de PPP à ses partenaires. L'évaluation de ce mécanisme peut être important pour en apprécier les résultats en termes de contribution à la mise en œuvre des ODD, de promotion du développement sectoriel, de création d'emplois, de fiscalité (taxes reçues et/ou de dépenses fiscales) et d'endettement public et/ou garanti par l'Etat généré.

60. L'aide publique au développement qui est une composante du résultat de la coopération internationale a culminé à 11,2% du PIB en 2012 au moment de la sortie de la crise postélectorale pour tomber à 2,3% du PIB en 2018³⁹. La crise de la COVID-19 devait assurément porter l'APD à un niveau plus élevé qu'en 2018 ou 2019. La Côte d'Ivoire vient de bénéficier du FMI d'un financement de 886,2 millions de dollars au titre de la Facilité rapide de crédit (FRC) et de l'Instrument de financement rapide (IFR) pour faire face à l'impact sur la balance des paiements de la pandémie COVID-19⁴⁰. Un financement additionnel de la Banque Mondiale de 35 millions de dollars pour aider la Côte d'Ivoire à lutter contre le coronavirus COVID-19 est aussi à considérer⁴¹. A ce montant s'ajoute le financement de 75 millions d'Euros (49 milliards de F CFA) de la BAD pour aider la Côte d'Ivoire dans sa riposte contre le COVID-19⁴². Il est en de même pour les appuis du Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire inscrits dans la cadre de la lutte anti-COVID-19. Cela semble indiqué que les périodes de crise en Côte d'Ivoire correspondent à celles où l'APD prend une grande place dans le financement du pays. Pour élargir ses possibilités de financement, la Côte d'Ivoire a eu recours au mécanisme de Groupe Consultatif appuyé par la Banque Mondiale et le Système des Nations Unies. Ce sont notamment les groupes consultatifs organisés à Paris d'une part en décembre 2012 pour le financement du PND 2012-2015 et en mai 2016 pour le PND 2016-2020. Les annonces de financements étaient de 8,4 milliards de dollars pour le groupe consultatif de 2012 et 16,4 milliards de dollars pour celui de 2016.
61. La Côte d'Ivoire a depuis 2000 vu le poids de sa dette extérieure diminuer grâce aux différents programmes mis en place avec le soutien du FMI, de la Banque Mondiale, de la BAD et d'autres institutions financières. Ainsi, avec l'atteinte par la Côte d'Ivoire du point de décision en 2009 dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (IPPTE), et du point d'achèvement de la même initiative en 2012, complété par l'allègement de la dette multilatérale, le poids de la dette s'est réduit substantiellement. Le stock de la dette extérieure de la Côte d'Ivoire qui a représenté 124,1% du Revenu national brut (RNB) en 2000 est passé à 73,1% en 2005, 48,8% en 2010, 35,4% en 2015 et 37,2% en 2018⁴³. Jusqu'en 2019, la dette publique totale, dette intérieure, comprise n'a pas dépassé le seuil de 70% du PIB fixé dans le cadre des critères de performance de l'UEMOA. Elle était de 48,7% du PIB en 2018.44 (FMI, Art IV, 2019).
62. La Côte d'Ivoire a mis en place une politique d'endettement pour le financement du PND 2016-2020 allant des financements concessionnels, non concessionnels et incluant l'émission des eurobonds et le recours au marché financier sous régional. Entre 2014 et 2018, elle a émis des Eurobonds d'un montant global de 3324 milliards de FCFA. En 2015 et 2016, elle a lancé deux

³⁹ Banque Mondiale, WDI, 2020

⁴⁰ <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2020/04/17/pr20172-cote-divoire-imf-exec-board-approves-us-886-2m-disbursement-address-covid19-pandemic>

⁴¹ <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2020/05/05/cote-divoire-un-financement-additionnel-de-35-millions-pour-lutter-contre-le-coronavirus>

⁴² <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/covid-19-la-bad-approuve-un-prêt-de-75-millions-deuros-au-profit-de-la-côte-divoire/1870974>

⁴³ Banque Mondiale, WDI, 2020

⁴⁴ FMI, Art IV, 2019.

émissions d'obligations « SUKUK » (produit de la finance islamique)⁴⁵ d'un montant 310 milliards de FCFA. En 2018 sur un financement extérieur de 5419,7 millions de dollars, 32,2% représentaient des ressources concessionnelles et 67,8% des ressources non concessionnelles. Ce montant était de 42,7% plus élevé que celui emprunté de 2017. **Le financement des infrastructures** devait absorber 45,5% de ce financement, les dépenses sociales 12% et le financement du budget 38,2%⁴⁶. D'une manière générale, sans efforts particuliers dans la mobilisation des ressources domestiques, l'endettement extérieur pourrait prendre une part de plus en plus importante dans le financement public et garanti par l'Etat. Cela constitue un gap qu'il sera important de résorber en vue de la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

63. Les montants personnels des revenus reçus de l'étranger n'ont représenté que 0,8% du PIB en 2018 pour la Côte d'Ivoire⁴⁷. Ces montants qui empruntent diverses voies pour être envoyés au pays méritent d'être évalués plus finement, y compris à travers les transferts reçus par les ménages. De manière générale, ces financements servent à couvrir les charges des familles des migrants restées au pays, à faire un commerce ou toute activité génératrice de revenu et à améliorer les habitations. Ces transferts servent aussi à la réalisation des investissements communautaires pour la construction des écoles, des dispensaires, des édifices religieux, des installations d'accès à l'eau potable et à l'électricité.
64. La coopération internationale offrira, avec le mécanisme de groupe consultatif, de nouvelles opportunités pour aider la Côte d'Ivoire à financer son PND 2021-2025. C'est ce cadre qui permettra d'envisager tous les types de financement, y compris de la part du Système des Nations Unies (SNU). Si le cycle de programmation des Nations Unies peut correspondre à celui du pays à travers le cadre de coopération, la mise en œuvre des plans de travail des agences est bien souvent décalée, ce qui limite la prise en compte des appuis du SNU dans le budget annuel et la possibilité pour le gouvernement de prévoir les contreparties. Le défi sera pour le SNU de fournir des informations sur son budget de la période à venir au moment de **la préparation du budget de l'Etat**. Une concordance des calendriers budgétaires pourrait permettre au SNU de dialoguer avec les équipes du budget et des secteurs sur la préparation du budget pluriannuel et de celui de la prochaine année.
65. La Côte d'Ivoire explore de nouveaux mécanismes d'achat de médicament par le biais de l'UNITAID, une organisation internationale financée à partir de taxes sur les billets d'avion pour la centralisation d'achats de médicaments à de meilleurs prix pour les pays en développement. Cette option apparaît d'actualité surtout avec la pandémie du COVID-19 qui a mis à nu le **manque de résilience** des systèmes d'approvisionnement des médicaments et de bien d'intrants nécessaires aux soins et à la protection du personnel soignant.
66. Tous les types de financements examinés plus haut sont à galvaniser pour obtenir des niveaux de financement conséquents. La **faiblesse de la mobilisation des ressources domestiques** sera à surmonter. On peut aussi noter la nécessité pour la Côte d'Ivoire de proposer des produits nouveaux sinon plus compétitifs sur le marché qui lui permettraient de gagner des parts de marché et de tirer réellement avantage de la ZLECAF. Le recours au marché financier est à circonscrire en fonction des ODD accélérateurs dont le financement servirait de catalyseur pour les autres ODD. Le secteur

⁴⁵ http://www.crepmf.org/Wwwcrepmf/Acteurs/pdf/AGR_2017-0101.pdf; <https://www.jeuneafrique.com/347369/economie/cote-divoire-lance-deuxieme-sukuk-de-150-milliards-fcfa/>

⁴⁶ FMI, Art IV, 2019.

⁴⁷ Banque Mondiale, WDI, 2020

privé constitue un puissant acteur qui apportera des changements transformationnels dans la mise en œuvre de chacun des ODD, notamment dans les domaines des **innovations** et de la transformation structurelle. Il sera nécessaire toutefois d'en limiter les dépenses fiscales susceptibles d'affecter la mobilisation des ressources intérieures.

DRAFT

VI. RISQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ODD EN CÔTE D'IVOIRE

67. L'examen de la documentation a permis d'identifier plus d'une dizaine de risques liés aux objectifs de développement durable pouvant avoir une incidence sur leur réalisation. Ces différents risques ont été regroupés en 5 types pour en faciliter l'analyse. Les cinq types de risques sont : (i) sécuritaire, (ii) politiques, (iii) naturels (iv) sanitaires et (v) économiques. Les différents types de risques sont décrits, la probabilité de leur survenue appréciée, les coûts quant à la mise à la mise en œuvre des ODD indiqués et les recommandations pour leur mitigation présentées.

Risques sécuritaires

68. Les risques sécuritaires se rapportent essentiellement : aux tensions et conflits communautaires ; à la circulation des armes de petit calibre et aux caches d'armes ; aux actes de radicalisation locale et ou de caractère régional ; aux conflits électoraux. La probabilité de survenue de ces risques apparaît à première vue peu élevée. Mais combinés à des tensions politiques, leur probabilité de survenue pourrait devenir élevée. Ce sont des risques qui pourraient subvenir des frustrations résultant des privations multidimensionnelles, du passif des tensions et conflits communautaires à l'œuvre avant et depuis la crise post-électorale. Les populations ne recourent plus systématiquement aux institutions dans leurs rapports intra et/ou inter communautaires et préfèrent, dans certains cas, « rendre leur propre » justice. Ce qui a pour effet de susciter des troubles à l'ordre public dans les grands centres urbains, mais aussi les conflits entre différentes communautés (allogènes, allochtones et autochtones) dans plusieurs régions du pays. L'éclatement de tels risques entraînerait des affrontements localisés qui pourraient causer des pertes en vie humaines, des destructions de biens publics et privés. Par la même occasion, il pourrait gêner les activités économiques et sociales. L'atteinte des ODD à caractère social dans telles zones se trouverait compromise. Les pays environnants la Côte d'Ivoire sont confrontés à des conflits violents impliquant des terroristes ; de même, ces pays enregistrent des conflits communautaires avec des mouvements de populations. Les **menaces sécuritaires** du fait de la situation aux frontières avec le Mali et le Burkina Faso notamment, exacerbent les conflits entre des communautés de part et d'autre des frontières. Ce qui pourrait accentuer le **mouvement migratoire** vers la Côte d'Ivoire, mais aussi alimenter les filières de recrutement et accroître la menace terroriste. Après l'épisode d'acte terroriste subi par la Côte d'Ivoire à Grand Bassam, en 2016, le risque demeure et il convient de surveiller la situation sécuritaire dans les pays voisins et aux frontières ainsi que **les flux migratoires** en direction du pays qui pourraient en résulter. L'extrémisme violent au Sahel, en particulier dans la région du Liptako Gourma est une préoccupation croissante compte tenu des risques d'attaques terroristes et d'enlèvements majeurs, principalement dans les zones frontalières du nord de la Côte d'Ivoire. Ce risque, s'il survient, peut occasionner des pertes en vie humaines, mais aussi une pression sur les ressources naturelles du fait de la migration subséquente. Il peut limiter des efforts des parties prenantes dans l'atteinte des ODD en créant un **climat d'insécurité** au sein de la population et en impactant négativement sur la scolarisation, de respect des droits humains, etc. Le gouvernement et ses partenaires du SNU devraient envisager de renforcer des interventions en direction de la **cohésion sociale** pour atténuer de tels risques. Des mécanismes d'alerte devraient aussi être mis en place sur la base d'une cartographie des zones de risques. Les principales recommandations sont pour mitiger ces risques sécuritaires de: i) Cartographier les zones conflictogènes; ii) Renforcer la cohésion sociale en évitant les stigmatisations identitaires ; iii) Activer ou mettre en place les mécanismes d'alerte précoce; iv) Adresser la question des armes

de petit calibre et des caches d'armes et v) renforcer la présence de l'Etat notamment des forces de défense et de sécurité dans les zones où elle demeure limitée.

Risques politiques

69. La corruption, la persistance de la fracture sociale, la mauvaise gouvernance, la faible participation politique des jeunes et des femmes, la perception d'une justice politisée, le potentiel de contestations autour du processus électoral à venir sont autant de faits qui montrent les insuffisances du processus démocratique en cours. Les coûts peuvent être considérables sur le plan humanitaire, social et économique. Tout cela souligne un réel risque pour la réalisation de l'Agenda 2030. En effet, aucun développement durable ne peut advenir dans un contexte où l'instabilité politique s'installerait. Le SNU devrait diriger ses interventions en direction du **renforcement de la démocratie et de la cohésion sociale**. Un dialogue entre les acteurs politiques de tout bord en prélude aux élections à venir pourrait aider à éloigner la survenue des tensions politiques.

Risques naturels

70. Bien que la Côte d'Ivoire soit engagée à lutter contre le changement climatique dans le cadre du développement durable, la question de l'environnement constitue un risque majeur pour la réalisation de l'agenda 2030. En effet, les autorités peinent à trouver des solutions durables à la question foncière qui est l'une des principales sources des conflits communautaires et un enjeu déterminant dans la cohésion sociale. Aussi, la prolifération de site d'extraction artisanale de ressources naturelles (or) s'accompagne d'une destruction de l'environnement et porte les germes de conflits dévastateurs entre les différents acteurs. **La déforestation continue du couvert végétal** pour les produits de rente contribue à renforcer ce risque lié au changement climatique. La migration et les mouvements de populations à la recherche de terres cultivables renforcent aussi la **pression sur les ressources naturelles** et compromet l'équilibre entre l'homme et la nature et ne manque de susciter des conflits. En dépit des initiatives ambitieuses, la production industrielle est encore une source de pollution. **L'économie bleue** qui concerne une importante partie du littoral est au stade de balbutiement alors qu'elle permettrait de mitiger la dégradation de l'environnement sur les eaux. Les populations cohabitent avec des **déchets industriels non traités et même des résidus de déchets toxiques**. C'est donc une production et une croissance non durables qui sont à l'œuvre au détriment de l'environnement. La mauvaise gestion et la forte pression sur les ressources naturelles, la destruction et la dégradation de l'environnement et la production et la croissance non durables représentent un risque non négligeable dans la réalisation de l'Agenda 2030. Pour mitiger ce risque, le SNU pourrait soutenir les efforts du pays en ce qui concerne l'environnement et le changement climatique. Des critères de durabilité des activités pourraient être mis en place pour en imprimer un caractère durable basé sur le dialogue. Il est aussi plus qu'urgent que l'agriculture bénéficie d'innovations susceptibles d'aider à la rendre durable. Parallèlement, la reforestation des forêts constitue un enjeu incontournable pour la Côte d'Ivoire. La mise en place des unités multidisciplinaires pour prévenir et organiser la riposte face aux catastrophes devient essentielle pour capitaliser sur les expériences passées locales ou d'ailleurs.

Risques sanitaires

71. La pandémie à Covid-19 a ébranlé les structures économiques, sociales et même politique du pays. Les mesures de restrictions inédites rendent les populations encore plus vulnérables,

particulièrement les Personnes vivant avec le VIH qui éprouveront des difficultés à s'approvisionnement en antirétroviraux pour leur traitement. Les restrictions dans le transport entraînent des retards pour les femmes en travail et occasionnent des complications post-natales. Par ailleurs, les taux de mortalité maternelle et néonatale encore élevés et en contradiction avec ses performances économiques pourraient être fortement impactés par la pandémie qui va effriter les acquis, mais aussi impacter sur la trajectoire de développement du pays. **Le risque sanitaire s'accroît** avec le stress climatique et environnemental qui fait sortir les animaux de leur habitat naturel. L'épidémie d'Ebola qui a épargné la Côte d'Ivoire en 2013-2014 aurait constitué un signal d'alerte sur les risques sanitaires. Les capacités des systèmes sanitaires avaient déjà été mises à rude épreuve pour tous les pays affectés comme c'est le cas en ce moment pour la COVID-19. **La résilience des systèmes de santé** est à analyser pour mettre au centre de la réforme du système sanitaire la santé publique et non seulement les soins de santé. Le SNU devrait accompagner le pays dans ses efforts de lutte contre la pandémie, mais aussi contribuer à accroître la résilience des populations pour mitiger ce risque. Dans le domaine de la santé, la pandémie en cours du COVID-19 montre l'importance de disposer des unités multidisciplinaires pour prévenir et organiser la riposte face aux catastrophes.

Risques économiques

72. La Côte d'Ivoire occupe des rangs enviables tant en Afrique que dans le monde dans les cultures de rente tels que le café, le cacao, le palmier à huile, etc. Le pays gagnerait à amorcer une **transformation structurelle plus rapide** de son économie pour tirer de revenus substantiels de toute la chaîne de valeurs accompagnant la transformation des matières premières en produits finis. Les **innovations pour assurer une productivité accrue dans l'agriculture** paraissent aussi importantes. Le SNU devrait accompagner le pays dans son processus d'industrialisation et notamment de transformation structurelle. La chute brutale des cours des produits de base exportés, du cacao notamment peut affecter profondément l'économie de la Côte d'Ivoire. Si l'endettement extérieur augmentait à des niveaux non soutenables, le financement de l'économie et des programmes sociaux pourrait être durement affecté. Au regard de ses performances économiques depuis 2012, la Côte d'Ivoire est dans une situation confortable. Elle déploie avec ses partenaires un PND ambitieux et enregistre des scores remarquables. Ses taux de croissance ces dernières années sont parmi les meilleurs en Afrique. En outre, elle dispose d'un large éventail de ressources naturelles et humaines et aussi d'un potentiel financier important, qui utilisé de façon efficiente contribuerait à un réel développement durable. Cependant, elle n'a pas véritablement amorcé des transformations structurelles fortes de son économie. Ce qui favorise une croissance non-inclusive entraînant une **faible redistribution équitable des fruits de la croissance**. La pauvreté est encore élevée avec un accès inéquitable à une santé publique et des soins de qualité, à une éducation de qualité, à l'eau, et à l'électricité. La mise en place de la ZLECAF est à la fois une opportunité et une menace pour la Côte d'Ivoire dans la mesure où son marché sera ouvert à la concurrence régionale. Elle devra renforcer la compétitivité de l'ensemble de l'économie et la productivité de chacun des secteurs.
73. La nouvelle monnaie adoptée par les pays de l'UEMOA à la place du Franc CFA peut ouvrir d'après négociations sur les régimes de change qui pourraient induire de la flexibilité dans les coûts des facteurs et donc des revenus réels touchés par les acteurs nationaux avec une possibilité d'inflation plus forte que dans la situation d'une parité fixe. L'élargissement de ladite monnaie à la CEDEAO pourrait prendre une telle direction. Quelques incertitudes peuvent donc être envisagées qui au pire des cas affecterait le niveau de vie de la population par une inflation plus élevée.

CONCLUSION

74. Le retard pris par la Côte d'Ivoire durant les années de crise a exercé un effet de freinage sur les efforts entrepris par le Gouvernement durant la mise en œuvre du PND1 2012-2015, tant les besoins de reconstruction et de consolidation de la paix étaient immenses. Les résultats n'ont pas été à la hauteur des moyens déployés au point où la mise en œuvre des OMD restée inachevée. Avec le PND2 2016-2020, les progrès semblent avoir été plus rapides dans les dimensions sociales, quoique des problèmes subsistent en matière de capital humain et d'inclusivité. En dépit des plans et programmes qui ont été adoptés, il subsiste des lacunes pour assurer le développement durable.
75. Les défis associés aux insuffisances relevés dans ce Bilan Commun de Pays sont nombreux et touchent à la consolidation d'une gouvernance transparente et efficace, la mise en place de fondations solides de la transformation structurelle ; la mise en place de réformes fiscales de changement, l'intégration effective de la durabilité comme principe et objectifs dans les choix et actions du pays. Il reste que **l'élimination de la pauvreté extrême, le respect des droits de l'homme devraient rester au cœur de l'action**. Les personnes laissées pour compte sont toutes affectées par la pauvreté, l'insuffisance d'éducation, un accès aux services de santé contraint par la faiblesse des revenus et une offre limitée, le faible respect de leurs droits et le peu d'opportunités économiques qui leur sont offertes pour leur insertion professionnelle. C'est l'ensemble de ces questions qu'il sera nécessaire de considérer pour atténuer progressivement les privations qui les frappent.
76. **La paix et la stabilité sont aussi des défis importants** auxquels la Côte d'Ivoire devra trouver des voies solides et fondées sur le dialogue. L'accélération de la mise en œuvre des ODD en Côte d'Ivoire nécessitera en effet un climat de paix. C'est dans ce cadre qu'une planification entièrement basée sur les ODD pourra produire son plein effet. Le risque sanitaire est apparu comme un problème émergent pour la préparation de ce rapport. Les leçons partielles et finales tirées de la gestion de la COVID-19 pourraient être considérées pour procéder à des réformes de structures permettant de développer des capacités prospectives et opérationnelles de déploiement rapide en cas de survenue de crises similaires ou environnementales. **Le suivi de la mise en œuvre des ODD devra requérir des données en quantité et de qualité**. Les stratégies en place semblent encore circonscrites à la réalisation des enquêtes nécessitant des financements importants. **Les capacités à produire les données de routine** comme dans l'éducation doivent être développées, de même que dans les domaines de la santé. La révolution des données pour l'utilisation des données privées est à promouvoir. Elles peuvent être déterminantes dans la gestion d'une crise sanitaire comme celle du COVID-19. La Côte d'Ivoire reste encore affectée par les écueils sociologiques qui y ont miné la paix et gêné le processus de consolidation de la paix et de réconciliation nationale. Ces vulnérabilités peuvent gêner la stabilité et le processus de développement. -

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

APD	Aide Publique au Développement
ARDCI	Association des Régions et Districts de Côte d'Ivoire
BAD	Banque Africaine de Développement
BCP	Bilan Commun de Pays
BIT	Bureau International du Travail
CAPD	Cour Africaine des Droits des Peuples
CCDD	Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable
CDN	Contribution Nationale Déterminée
CDVR	Commission de Dialogue, Vérité et Réconciliation
CEDEAO	Communauté Economique des Etat de l'Afrique de l'Ouest
CEI	Commission Electorale Indépendante
CGECI	Confédération Générale des Entreprises de Côte-d'Ivoire
CMU	Couverture Maladie Universelle
CNDH	Commission Nationale des Droits de l'Homme
DDRR	Désarmement Démobilisation Réintégration et Réinsertion
EPU	Examen Périodique Universel
ERI-ESI	Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade/ Règlements Forestières Gouvernance et Echanges Commerciaux
FMI	Fonds Monétaire International
FRC	Facilité de Crédit Rapide
HCNUDH	Haut-Commissariat des Nations Unies pour le Droits de l'Homme
HDR/RDH	Human Développement Report / Rapport sur le Développement Humain
ICF	Initiative Cacao et Forêts
ICH	Indicateur de Capital Humain
IDH	Indicateur de Développement Humain
IFR	Instrument de Financement Rapide
INS	Institut National de la Statistique
IPC	Indice de Perception de la Corruption
IPM	Indice de Pauvreté Multidimensionnelle
IPS	Indice de Parité entre les Sexes
IPPTE	Initiative en Faveur des Pays Pauvres Très Endettés
IUDH	Indice Universel des Droits de l'Homme
MAPS	Mainstreaming, Accelerating and Policy Support
MGF	Mutilations Génitales Féminines
MICS	Multiple Indicator Cluster Surveys
MODA	Multiple Overlapping Deprivation Analysis
ODD	Objectif de Développement Durable
OIM	Organisation Internationale des Migrations
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PEPA	Public Expenditure and Financial Accountability
PIB	Produit Intérieur Brut
PND	Plan National de Développement
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole
PNMN	Plan National Multisectoriel de Nutrition
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPA	Parité des Pouvoirs d'Achat
PPP	Partenariat Public Privé
PSDEPA	Plan Stratégique pour le Développement de l'Elevage et des Produits Halieutiques
PSN	Plan Stratégique National
PVVIH	Personnes Vivant avec le Virus de l'Immunodéficience Humaine
RAM	Régime d'Assistance Médicale
REDD	Reduced Emissions from Deforestation and Forest Degradation/ Réduction des Emissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des Forêts
RGB	Régime Général de Base
RIA	Rapid Integrated Assessment/ Evaluation Rapide de l'Alignement
RSF	Reporter Sans Frontière

SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SNU	Système des Nations Unies
SONU	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence
SONUB	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence de Base
SONUC	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence Complets
SPREF	Stratégie de Préservation de Réhabilitation et d'Extension des Forêts
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TME	Transmission de la Mère à l'Enfant
UEMOA	Union Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique de l'Ouest
UNICEF	United Nations Children's Fund
UVICOCI	Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire
VBG	Violences Basées sur le Genre
VIH/SIDA	Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome d'Immunodéficience Acquis
VNR	Voluntary National Report/Examen National Volontaire
ZLECAF	Zone de Libre Echange Continentale Africaine

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Banque Mondiale Janvier 2019, Situation économique de la Côte d'Ivoire, 2019
- Banque Mondiale, juillet 2019, Situation économique de la Côte d'Ivoire. Au pays du Cacao comment transformer la Côte d'Ivoire.
- FAO et UE, 2019, Analyse de l'efficacité des politiques et stratégies en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle en Côte d'Ivoire
- FMI, Côte d'Ivoire Rapport au titre de l'Art IV, 2019.
- INS, Enquête par grappes à indicateurs multiples - Côte d'Ivoire 2016, septembre 2017
- INS, Enquête sur le niveau de vie des Ménages en Côte d'Ivoire (ENV 2015). Profil Pauvreté
- INS, 2020, Mesure de l'impact socioéconomique du COVID-19 sur les conditions de vie des ménages en Côte d'Ivoire.
- Fondation Mo Ibrahim 2018 Ibrahim of African Governance, <https://mo.ibrahim.foundation/> 2018 Ibrahim of African Governance
- MENETFP, DSPSE, Statistiques scolaires de poche, année 2018-2019
- Ministère du Plan et du développement, Rapport Volontaire d'examen national de la mise en œuvre des objectifs de développement durable en Côte d'Ivoire
- Ministère du Plan et du développement, 2015, Plan National de développement 2016-2020 Tome 1 et Rome 2
- Ministère du Plan et du développement Revues 2016 ; 2017 et 2018 du PND 2016-2020
- PAM, Examen Stratégique National « Faim Zéro » Côte d'Ivoire, 2019.
- PNUD, Human Development report, HDR, 2019
- Programme social du Gouvernement 2019-2020
- Zone Franc, Côte d'Ivoire, monographie in le rapport de la zone franc, https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/media/2020/03/20/819421_zf_2019_cote_ivoire_v4_0.pdf